L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

N°37 - Vendredi 10 novembre 1989 - ISSN 0995-0583 - Prix 5F

SOMMAIRE

2 *Rennes : intégration - laïcité*

3 *Pierre Mauroy*

4 *Business à Nice*

6 *L'argent des banques nous intéresse*

8 *Prud'hommes lents, si lents...*

10 *Quoi de changé pour le PSOE ?*

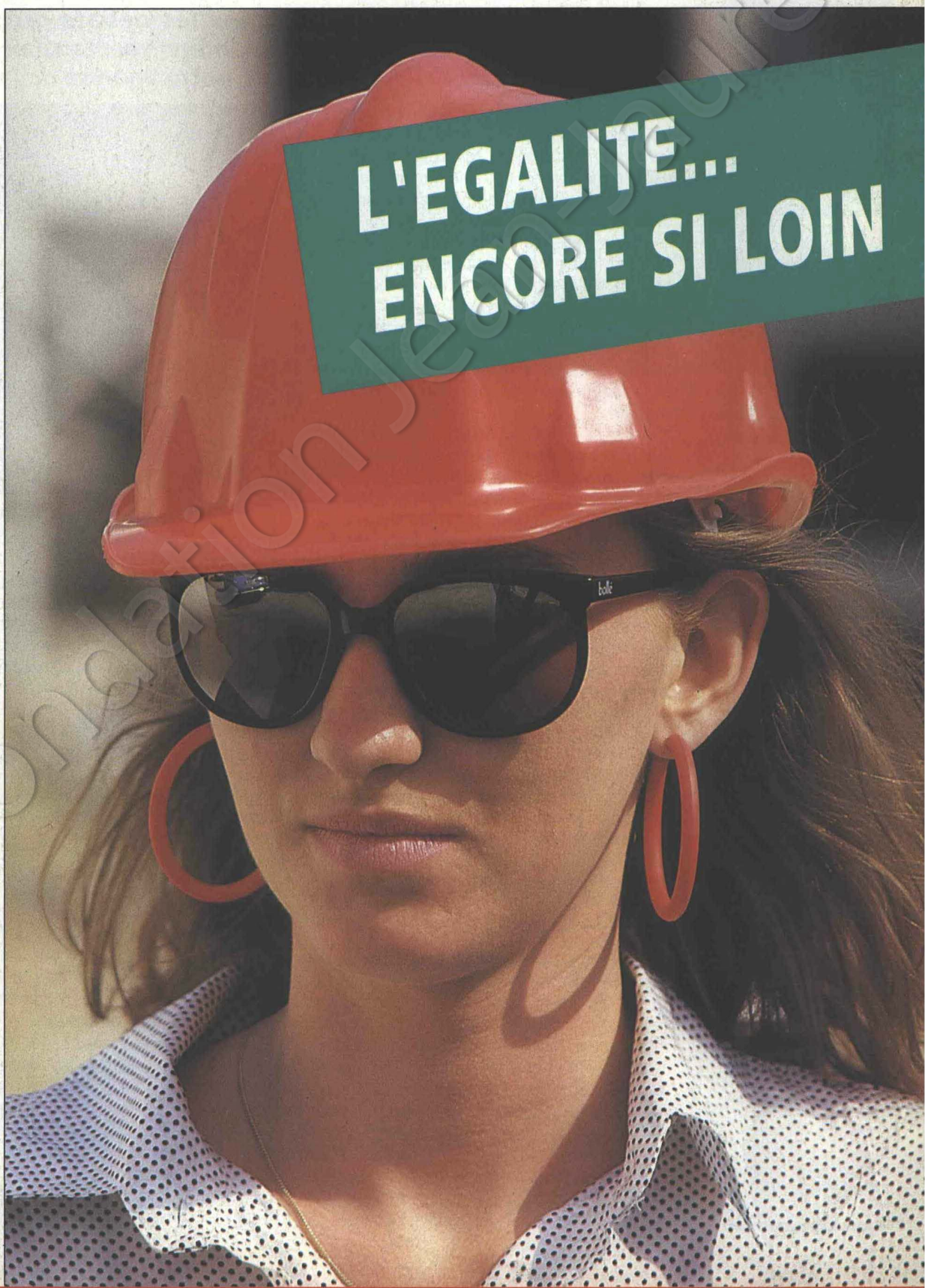
11 *Chypre dans l'impasse*

12 *L'avenir du PASOK*

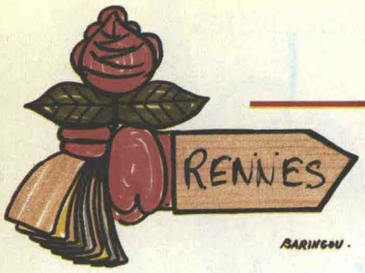
13 *Le temps des Gitans*

14 *Claude Estier*

15 *Julien Dray*



Fondation Jean-Jaurès

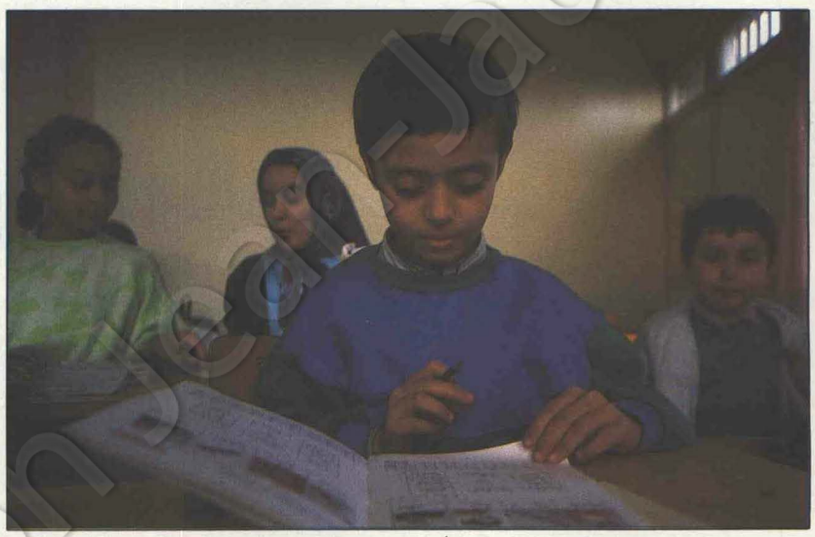


Radioscopie des contributions 4- L'intégration

Six élèves

La consultation demandée par Lionel Jospin, le ministre de l'Education nationale, au Conseil d'Etat devrait être rendue avant fin novembre. Sur les textes et leur interprétation en matière de laïcité et de protection des locaux, des insignes du prosélytisme, les sages ne rendront qu'un avis dont les tribunaux peuvent ne pas tenir compte. Rappelons que mardi 7 novembre, seuls quatre établissements en France ont vu arriver des filles tête couverte... Six élèves en tout !

Les questions d'intégration et d'immigration occupent une place relativement peu importante dans les débats préparatoires au congrès. L'actualité les a fait surgir de manière spectaculaire. C'est pourquoi elles constituent le quatrième thème de notre analyse des contributions.



Faut-il ou non accepter les fillettes portant un foulard à l'école ? Comment intégrer les immigrés ? Intégration, concept omniprésent dans l'actualité, l'est nettement moins dans les contributions. Il n'est abordé qu'à travers le droit de vote des immigrés.

La société française dispose-t-elle des structures adaptées à l'intégration des immigrés ? "Oui, répond André Laignel (contribution Mermaz). L'essentiel des musulmans s'intègre dans des conditions correctes. Les structures de l'école et de la culture françaises sont adaptées. S'il existe des difficultés, elles viennent des intégristes de tout bord." Julien Dray constate : "Nous avons une longue tradition d'accueil et d'immigration et moins de ghettos que la plupart de nos voisins européens, mais depuis quelques années, la situation se dégrade notamment parce que les étrangers sont de plus en plus exclus des logements sociaux."

De son côté, Jean-Yves Autexier ("Socialisme et République") dénonce "l'insuffisance des structures d'intégration en matière scolaire, de logements, et, en partie, de formation professionnelle." Marc Paillet (contribution Stirn) propose le développement de structures parallèles à l'école : "On ne peut pas tout de go envoyer dans une classe des enfants qui ne parlent pas un mot de français. Il faut des unités de formation spécialisée. Sinon, l'égalité des chances à l'école restera un leurre." Pas de structure supplémentaire pour Gérard Fuchs (contribution Rocard) et Marie-Noëlle Lienemann : "Utilisons ce qui existe déjà et développons les zones d'éducation prioritaires (ZEP), les heures de soutien dans les établissements scolaires et les actions associatives." "Tout traiter par le droit commun me semble insuffisant, observe Geneviève Domenach-Chich (contribution Jospin-Delebarre). Il y a quand même des problèmes spécifiques, les derniers événements le prouvent."

L'affaire des foulards

Doit-on exclure de l'école les élèves musulmanes voilées ? "Le voile est le symbole de l'enfermement de la femme. En aucun cas, on ne peut l'accepter, affirme André Laignel. Personne n'exclut ces enfants. Ce sont les intégristes qui s'excluent d'eux-mêmes en refusant d'accepter la règle de la République française. Pensons aux filles musulmanes qui refusent le voile et luttent pour leur liberté." En revanche, Gérard Fuchs défend un point de vue diamétralement opposé : "Ne rejetons pas ces jeunes filles. Aujourd'hui, l'intégration de la communauté maghrébine passe par l'émancipation des femmes. Il ne faut pas briser cet élan." Et Julien Dray d'ajouter : " Cette exclusion conduirait l'Etat à subventionner des écoles coraniques, ce que nous ne voulons pas." Hostile au rejet, Marie-Noëlle Lienemann renvoie la balle dans le camp des enseignants : "A eux de discuter avec les familles et les voiles tomberont d'eux-mêmes."

Pour Colette Audry (contribution Poperen), il convient de ne pas céder de terrain aux extrémistes : " A l'école, chaque enfant, quelle que soit sa confession, doit se sentir traité comme les autres et doit être protégé de toute manifestation offensive. Or, actuellement, on assiste à une offensive. Céder à celle-ci revient à capituler devant les intégristes. Il faut faire apparaître les divisions internes de l'islam pour montrer que l'intégrisme est minoritaire." La contribution Fabius note : "La séparation rigoureuse des domaines privé et public garantit la liberté des citoyens face aux orthodoxies religieuses, politiques, culturelles, sexuelles et autres. Elle exige à son tour que l'école soit indépendante de tous les groupes de pression."

Laïcité

La laïcité est réglementée dans le cadre des relations entre l'Etat et l'Eglise. N'est-il pas opportun, aujourd'hui, de la codifier en tenant compte de la nouvelle réalité confessionnelle de la France, puisque l'islam est devenu la deuxième religion du pays ? Certains socialistes souhaitent, comme Gérard Fuchs, un débat entre le gouvernement et les représentants de l'islam en France : " Il faut encourager l'émergence d'interlocuteurs musulmans représentatifs."

Colette Audry préconise "un débat avec tous les courants de l'islam, ce qui est l'affaire du gouvernement."

Facteur privilégié d'intégration, le droit de vote des immigrés aux consultations locales est évoqué dans tous les textes. Pour Julien Dray, il est impératif : " La démocratie, dans notre pays, est défigurée par l'exclusion civique des immigrés." Mais cette démarche se heurte à des difficultés constitutionnelles :

Vendredi
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.77.00
Télex : 200 174 -Télécopie : 47.05.15.78

Directeur de la publication : Bernard Roman
Assistante : Caroline Nio

Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Comité de rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligmann

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio
Secrétariat : Taoufik Khatib

Service Photo : Pascal Lebrun
Dessins : Jacques Bellenger

Administration :
Secrétaire général : Jacques Goubin
Sylvie Foulon - Annick Jacquet

Publicité : Régie - Médias - Paris
Tél. 45.56.78.48

Maquette : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - AUbervilliers
Bottin direct (Paris)

N° Commission Paritaire : 70.894

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : couv : Mario Fourmy/REA; p.2 : Imapress/Ph. N'Diaye; p.8 : Pascal Nieto/REA; p.12 : Sipa press/Ph. Chris Brown

Ce numéro a été tiré à 270.500 exemplaires

"Il faut changer la Constitution pour faire voter les immigrés, ce qui prendra du temps", constate Jean-Yves Autexier. C'est pourquoi, unanimes, Gérard Fuchs, Marie-Noëlle Lienemann et Geneviève Domenach-Chich suggèrent, dans un premier temps, de préparer l'opinion par une "participation des représentants des immigrés élus par leurs pairs comme membres associés à nos conseils municipaux." André Laignel tente de replacer la question dans le cadre européen : "Certains veulent que les étrangers votent dans le pays où ils résident. Si cela devient officiel, pourquoi ne pas élargir cette mesure à l'ensemble des étrangers qui seront dans le même cas de figure juridique ?"

Nationalité

Reste à savoir qui est français. "Tout individu né en France, affirme sans hésiter Julien Dray. Il faut aller vers un droit du sol absolu. Un enfant dont un des parents est en situation régulière au moment de la naissance est automatiquement Français." Selon Gérard Fuchs : "Il ne faut pas toucher au principe actuel de la nationalité sinon, on risque de voir se constituer des filières d'immigration."

Autre moyen d'acquisition de la nationalité française, la naturalisation. La majorité des socialistes pense que, malgré quelques lenteurs administratives, le système actuel est adapté. Mais pour Jean-Yves Autexier, on peut encore faire mieux "en adoptant des mesures pour simplifier les filières de naturalisation et pour accélérer l'acquisition de la nationalité française." Plus radical, Julien Dray demande que le pouvoir de naturalisation soit conféré au préfet, voire, plus tard, au maire.

Politique d'immigration

Personne ne met en cause les fondements de la politique actuelle d'immigration, à l'instar de Geneviève Domenach-Chich : "Notre politique repose sur le contrôle des flux. La pression démographique des pays du sud de la Méditerranée sera de plus en plus forte. Raison de plus pour que, sans changer notre politique de contrôle, nous réfléchissions à ce que seront nos besoins dans les années à venir."

"Oui, la France a des structures adaptées à l'intégration, mais il faut les renforcer. Actuellement, de nombreuses actions ponctuelles sont menées mais ce qui nous manque, c'est une véritable coordination ministérielle afin de pouvoir répondre aux problèmes de l'immigration dans son ensemble", explique Maurice Benassayag, signataire de la contribution Fabius.

En ce qui concerne l'immigration sauvage, Julien Dray demande que soit lancée une enquête parlementaire sur le travail clandestin : "Soyons honnête ! Si l'on veut que les flux migratoires s'arrêtent, il faut s'attaquer aux vrais responsables, les entrepreneurs."

Enfin, sur le droit d'asile, Gérard Fuchs reflète l'opinion générale : "Les chiffres de l'immigration ne montrent pas une véritable dérive ces cinq dernières années sauf en ce qui concerne le droit d'asile qui sert de filière d'immigration pour raisons économiques." Seule Marie-Noëlle Lienemann pense, au contraire, que les conditions exigées sont actuellement excessives : "Il n'est pas toujours possible de prouver qu'on a été battu ou torturé."

Le débat sur l'intégration des populations issues de l'immigration occupera suffisamment le devant de la scène politique dans les années à venir pour que les socialistes, dès leur prochain congrès, s'emploient à le clarifier.

Jean-Pierre Bedeï - Bernard Chaouat - Patricia Jaffray

La semaine prochaine : Une société d'économie mixte

Références

J'ai, à de nombreuses occasions, souligné l'erreur de ceux qui rêvent d'un unanimisme du débat politique.

L'éviction du débat idéologique fragiliserait nos sociétés. Et, dès lors, trop de questions prendraient de court nos concitoyens. Ainsi de l'intégration des étrangers. Ainsi de l'équilibre des régimes sociaux. Ainsi du dialogue social dans l'entreprise. Ainsi encore de la société d'économie mixte. Pour prendre des exemples très différents.

Le socialisme constitue une référence. C'est parce qu'il affirme des valeurs et une identité que l'image du Parti socialiste continue à s'améliorer. Un sondage récent, publié par un quotidien national et largement commenté par la presse, montre qu'il bénéficie de 56% d'opinions favorables. Un des meilleurs résultats de son histoire.

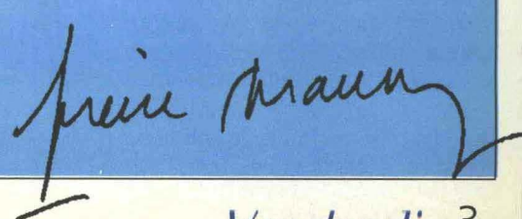
Nous avons à approfondir le débat sur nos valeurs, qu'il s'agisse de l'égalité, de la laïcité, ou de la transformation de la société. Mais nous n'avons sur aucun de ces thèmes de leçons à recevoir de la droite.

Cette droite, d'ailleurs, s'épuise à des jeux tactiques. Le même sondage en témoigne. L'opposition s'enlise dans la division, malgré les efforts récents de ses formations pour se montrer plus unies. La droite subit en fait le handicap d'une double contradiction, bien apparente dans les résultats, d'une part une ligne de fraternité nette entre l'électorat UDF et RPR, d'autre part une forte divergence quant à l'attitude à tenir envers l'extrême droite.

Le sondage confirme bel et bien que le noyau dur de la droite éprouve la tentation de se retrouver avec le Front national. Sur ce plan, le fossé d'idées s'élargit entre l'UDF et le RPR et justifie la vigueur des socialistes dans le débat contre l'exclusion.

Autre enseignement, c'est le RPR qui se regroupe le plus vite. Mais c'est aussi cette formation qui subit de plein fouet la tentation des idées d'extrême droite.

Cette logique de division de la droite doit nous renforcer dans notre volonté de mener le débat de fond, condition essentielle pour la transformation de la société qui reste notre objectif et notre ambition.



NICE : LA CROISADE DE L'ASSAINISSEMENT

En tête de cette croisade, Jean-Hugues Colonna, premier secrétaire fédéral des Alpes-Maritimes.

"*Vendredi*". Vous avez déposé un recours devant le tribunal administratif contre l'élection de Jacques Médecin, ainsi qu'une plainte pour ingérence, qui a abouti à des perquisitions dans l'appartement de fonction du maire de Nice. De quoi s'agit-il ?

Jean-Hugues Colonna. Jacques Médecin, maire, donne de l'argent public à Jacques Médecin, président d'associations, lesquelles font de la publicité dans le journal "L'Action", édité par la SEGAT, dont 95% du capital sont détenus par le même Jacques Médecin. Toute une partie du budget de la ville est gérée dans la plus grande opacité et est destinée à l'enrichissement personnel d'un homme. Le Conseil d'Etat pourrait prononcer l'inéligibilité de Jacques Médecin pour six mois, tandis que l'action engagée sur le plan pénal pourrait déboucher sur son inéligibilité à vie.

Votre objectif est-il de retirer à Jacques Médecin son mandat de maire ?

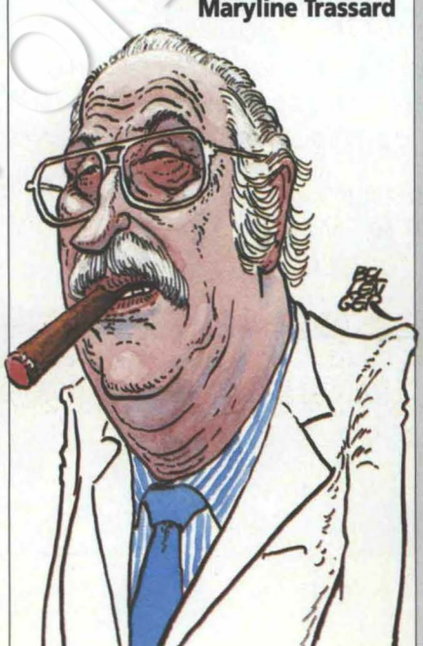
Il ne s'agit pas d'un désir de revanche électorale de la part des socialistes. La plainte pour ingérence est antérieure aux municipales de mars 1989 (28 février 1989). D'ailleurs, trois personnes n'appartenant pas au Parti socialiste se sont jointes à moi, parmi lesquelles le général Binoche, gaulliste de gauche.

Allons au-delà des péripéties juridico-policières. D'une part, il s'agit de savoir comment sont utilisés les impôts que paient les contribuables niçois. D'autre part, je veux dénoncer une perversion grave des lois de décentralisation : le secteur associatif, qui doit constituer le premier contre-pouvoir, face aux élus, constitue en fait une excroissance des municipalités et contribue à renforcer le pouvoir local. Voilà comment les lois de décentralisation passent au dessus de la tête du citoyen, alors qu'elles devraient introduire davantage de démocratie, en permettant au citoyen de participer à la vie de la cité.

Comment corriger ces travers ? Faut-il revoir les lois de décentralisation ?

Il est nécessaire de mieux définir les prérogatives des élus et le champ d'action des communes. Avant tout, il faut garantir l'indépendance du secteur associatif, en lui donnant des moyens. L'utilisation de fonds publics par les associations doit faire l'objet de contrôles automatiques et non aléatoires, soumis au bon vouloir de chambres régionales des comptes. Pourquoi, par exemple, le citoyen ne pourrait-il pas saisir directement ces chambres ? Cela lui donnerait l'occasion d'être partie prenante dans la vie de sa commune. Ce combat, un peu solitaire, n'est pas celui d'un socialiste revanchard. Je suis entêté car je ne voudrais pas que le second septennat de François Mitterrand se termine sans que l'on tente de donner aux lois de décentralisation clarté et efficacité.

Propos recueillis par Maryline Trassard



UNIVERSITE : CRISE... ET RENOVATION

"Cette rentrée est un véritable foutoir" peste Anne, maître de conférence en linguistique à Paris VIII-Saint-Denis. "Dans ma discipline, le nombre d'étudiants en première année est passé de 180 l'an dernier à plus de 300 cette année. Pour certains cours, j'en suis réduite à n'accepter que ceux dont le nom commence par une lettre de la première partie de l'alphabet !" A Paris XIII-Villetaneuse, un chapiteau tient lieu d'amphi. A Paris même, des couloirs et des parkings ont été transformés en salles de TD ... De même dans les régions : préfabriqués montés à la hâte sur des pelouses, salles de cinéma réquisitionnées... "La rentrée est tendue, reconnaît-on au ministère . Nous ne sommes pas des magiciens : on ne rattrape pas en un an et demi un retard accumulé depuis 30 ans."

En un an, les effectifs ont crû de près de 9%. L'Education nationale doit aujourd'hui faire face à une triple difficulté : la crise du recrutement, l'insuffisance dramatique des locaux et la dégradation de la situation étudiante. Depuis un an, le ministère met les bouchées doubles : augmentation de 10% du budget en 1989 et mise sur pied d'un nouveau système de recrutement, le monitorat, qui concerne dès cette année 1.600 étudiants. Un plan de revalorisation débute également avec le triplement pour tous les enseignants de la prime de recherche et la mise en œuvre de contrats pluri-annuels dont bénéficieront dès janvier 18.000 enseignants, soit la moitié des effectifs du supérieur.

50.000 m2 de locaux ont été ouverts à la rentrée et le projet de loi de finances pour 1990 prévoit une augmentation de 42% des autorisations de programme.

Enfin, "cette année sera celle des étudiants", a déclaré Lionel Jospin en annonçant, "l'amélioration profonde du système des bourses, un système de prêts aux étudiants et un programme de contruction de logements et de restaurants universitaires."

En outre, les premiers contrats Etat-université par lesquels les universités définiront désormais de façon autonome leur projet de développement (choix des diplômes, dispositifs d'accueil, aménagement du campus...) seront signés dans les semaines qui viennent (1).

P.J.

(1) Ils concernent les académies de Lille, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Nantes et Orléans-Tours

L'ACP SUR LE FIL DU RASOIR

Fondée en 1951, par Gaston Defferre, l'Agence centrale de presse va-t-elle mourir dans les prochaines semaines ? Toujours est-il qu'on s'achemine vers un dépôt de bilan, et la désignation d'un administrateur judiciaire, chargé de trouver une solution dans les trois mois. Employant 120 salariés, dont 70 journalistes, l'ACP, seule agence à concurrencer son aînée, l'AFP, enregistre des pertes chiffrées à 15,5 millions de francs en 1986, 19,3 millions en 1987, 20,5 millions en 1988 et 25,6 millions au 30 septembre 1989. Devant l'étendue des dégâts, Robert Maxwell, le principal actionnaire, a décidé de se retirer. Tout au plus accepte-t-il de rester minoritaire, pour 20 à 25%, dans une nouvelle configuration du conseil d'administration.

Pour les salariés de l'ACP, qui continuent à alimenter le fil de leur agence, les chances de survie de leur entreprise passent par une table ronde, réunissant les patrons de presse des quotidiens régionaux, principaux clients de l'agence. Le gouvernement est prêt à favoriser une solution qui verrait ceux-ci dégager des perspectives, et prendre leurs responsabilités dans cette affaire. Malheureusement, jusqu'à présent, la presse de province se contente de soutenir l'ACP en paroles, mais s'abstient de s'engager dans des initiatives concrètes.

Pourtant, l'ACP a sa place sur le marché de l'information française. Si elle n'a pas les moyens de concurrencer l'AFP, elle peut offrir un type de produits différents et complémentaires que les quotidiens régionaux pourraient précisément définir en fonction de leurs besoins. En outre, il n'est pas superflu que la France dispose de deux agences de presse. Il en va du pluralisme de l'information.

Pierre Mauroy a reçu, mardi, une délégation de l'intersyndicale FO-CFDT de l'ACP, à qui il a affirmé le soutien des socialistes.

J.-P.B.

australie

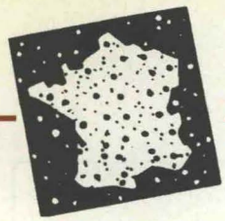
AVENIR

Il y a enfin un mot que tous les Européens peuvent comprendre.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

AVENIR AVENIR AVENIR **LE PREMIER AFFICHEUR EUROPÉEN.**

AVENIR - 50, rue de Châteaudun - 75009 Paris - Tél. 40 23 22 00



LA REMUNERATION DES COMPTES BANCAIRES

"Votre argent nous intéresse"

Politique pour la famille

L'Assemblée nationale a adopté des mesures fiscales en faveur des familles, notamment les plus défavorisées.
La déduction fiscale pour frais de garde passe de 13.000 à 15.000 francs. Le quotient familial augmente de 3,3%. Il y aura une exonération totale de la taxe d'habitation des ménages non imposables sur le revenu et dont la cotisation d'habitation est supérieure à 1.300 francs (1.800.000 familles sont concernées). Pour les ménages acquittant un impôt sur le revenu égal ou inférieur à 1.500 francs, la taxe d'habitation est abaissée : 540.000 familles sont concernées.
Au total, le coût de l'ensemble des mesures en faveur des familles est estimé à près de 60 millions de francs.
Le budget propre du secrétariat d'Etat à la Famille s'élève à 200 millions de francs (+ 14 millions par rapport à 1989), consacrés essentiellement au programme "nouvelle famille-nouvel habitat", aux subventions aux associations de réinsertion, au logement des jeunes et au service téléphonique mis en place lors de la campagne de prévention contre les abus sexuels dont sont victimes les enfants.
D'autres mesures sont à l'étude dans les services d'Hélène Dorlhac ou en attente d'arbitrage, notamment la légalisation de la PSAM (Prestation de service des assistantes maternelles), devant revaloriser le statut des assistantes maternelles et permettre la garde dans de bonnes conditions de 150.000 jeunes enfants.

En vertu de ce principe, les banques assomment les usagers à coup d'agios. Agios sur les crédits qu'elles consentent, agios sur les comptes débiteurs, plus élevés que sur les crédits. En revanche, les comptes créditeurs sont rarement rémunérés.

Ces agios, en fait des intérêts, perçus par l'établissement bancaire, sont fixés par les banques elles-mêmes. La loi leur impose seulement un taux butoir : 18%, correspondant au taux de l'usure. Ça fait tout de même cher le découvert !

Cette question soulève pourtant peu d'intérêt. En revanche, périodiquement, associations de consommateurs ou banques elles-mêmes, remettent sur le tapis tantôt la question de la tarification des services bancaires, tantôt celle de la rémunération des dépôts.

La France est en retard

Depuis plusieurs mois, la rémunération des dépôts est plus que jamais à l'ordre du jour. Or, le Conseil national du crédit (CNC-décret Debré) a interdit, en 1967, la rémunération des comptes à vue. Cette loi est aujourd'hui subrepticement, mais allègrement, détournée par la Société générale, la Compagnie bancaire par l'intermédiaire de sa filiale Cortal, le Crédit mutuel de Bretagne, les Chèques postaux, le Crédit lyonnais et une société de grande distribution, Carrefour.

La Société générale a lancé, en septembre dernier, une formule, "Galaxy", qui associe quatre services : une rémunération automatique de 4,5% d'une partie du compte courant, une autorisation de découvert à 17%, une carte bancaire et un contrat d'assurance pour les proches en cas de décès accidentel du souscripteur. Le Crédit mutuel de Bretagne propose, depuis le 1er octobre dernier, à tout détenteur d'un compte, de virer automatiquement sa trésorerie disponible sur un livret bleu, rémunéré à 4,5% net d'impôt. En cas de débit, l'établissement accorde un découvert à un taux identique.



Par ailleurs, les agents des PTT ont obtenu la rémunération de leurs dépôts au taux de 4,5%, soumise à l'impôt et calculée au jour le jour. Celle-ci n'est accordée qu'aux titulaires de comptes chèques postaux et passe pour être à la fois un complément de salaire en même temps qu'un frein au départ des agents (un sur deux n'est pas aux CCP). Les employés de la Générale et du Lyonnais bénéficient, depuis 1967, d'une rémunération de leurs dépôts à vue dans leur propre établissement, variant entre 4,5% pour les premiers et 7,5% pour les seconds.

Enfin, Carrefour propose à ses clients titulaires de sa carte "PASS" la rémunération de leurs dépôts par le biais d'un fonds commun de placement, offrant les mêmes avantages qu'un compte sur livret ou de caisse d'épargne, sauf que la rémunération atteint 6% au lieu de 4,5%. Carrefour demande à ses clients une souscription initiale de 5.000 francs. Environ un million de ménages bénéficient aujourd'hui de la rémunération des comptes.

Une constatation s'impose. Le dispositif Debré est troué et les pouvoirs publics étrangement muets sur le sujet, pas du tout décidés à ravauder la loi. De fait, leur mutisme revient à reconnaître implicitement les initiatives prises individuellement par les banques françaises, qui s'alignent sur le comportement de leurs homologues à l'étranger.

En RFA, la rémunération, théoriquement libre, est inférieure à 1%, l'inflation étant peu élevée. Le particulier doit cependant disposer d'une dizaine de milliers de francs sur son compte pour obtenir une rémunération. A lui ensuite d'en négocier individuellement le montant. Le particulier ouest-allemand paie les services bancaires.

En Grande-Bretagne, la pratique de la rémunération s'est généralisée au début de l'année et oscille entre 3 et 9%. En Espagne, les rémunérations varient entre 2,5 et 13,25%, et vont de pair avec la facturation des services financiers. En Italie, la rémunération a toujours existé. Elle ne dépasse pas 5%. En revanche, la facturation des services est élevée : 1,50 franc par chèque et de 5 à 8 francs par écriture.

Donnant donnant

Dans le cas des banques françaises, le processus de rémunération est moins présenté comme une obligation à remplir dans le cadre du grand marché unique européen de 1993 que comme un ajustement, compte tenu de l'évolution financière mondiale et du degré de profit qu'elle exige.

"Il y a peu de risque de voir les comptes de dépôt passer à l'étranger. La gestion de proximité est une nécessité pour le compte de transactions courantes. Il n'y a donc pas de raison tenant à la concurrence européenne de rémunérer les comptes ordinaires...", lit-on dans "Actualité bancaire" (n° 41, nouvelle série, 2 au 8 octobre), la revue hebdomadaire de l'Association française des banques.

La rémunération des dépôts sonne le glas de l'égalité du traitement bancaire pour tous. Du smicard ou du milliardaire, on distingue tout de suite celui qui va bénéficier de cette dérèglementation, d'autant que celle-ci ne saurait aller sans une tarification des services par les banques, à l'image de ce qui se passe hors de nos frontières.

Payer sa tenue de compte, son carnet de chèques, ses comptes d'épargne nous pend au nez. Un premier projet de tarification a failli aboutir en 1975, puis en 1977. En 1984 et en 1985, le sujet est revenu sur le tapis, mais les banques ont dû reculer face aux pouvoirs publics. Depuis, elles se tiennent coites, mais le pourrissement de la situation concernant la rémunération des comptes laisse penser qu'elles attendent leur heure. Pour l'instant, elles semblent peaufiner les données informatiques recueillies sur les comptes de particuliers, engranger les informations afin de segmenter leur clientèle, de cibler leurs messages.

En bref, elles se préparent à nous annoncer la nouvelle. Les effets de surprise, dans ce domaine, ayant toujours tourné à leur désavantage.

Marie-Agnès Combesque

TRAVAIL DES FEMMES : A QUAND L'EGALITE ?

Un budget en progrès de 22%. 140 millions de francs pour 1990, c'est modeste, mais d'autres ministères : Emploi, Formation professionnelle, financent des actions en faveur des femmes. Ces mesures sont positives. Mais les femmes auront été absentes du débat budgétaire. Michèle André, secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, n'a pas eu la possibilité d'exposer elle-même la politique qu'elle entend mener. On peut le regretter. Ghislaine Doniol-Shaw, chercheur au CNRS, co-auteur d'un instructif bilan sur les plans d'égalité professionnelle, expose les difficultés d'application de la loi de 1983. Michèle André développe les lignes-force de son action.

Ghislaine Doniol-Shaw "une aspiration très forte des femmes à l'égalité"

"*Vendredi*". La loi sur l'égalité professionnelle a-t-elle fonctionné comme on pouvait l'espérer ?

Ghislaine Doniol-Shaw. La loi de 1983 a été reçue comme une avancée et on pouvait penser que son caractère non contraignant favoriserait sa mise en œuvre. Le résultat est très décevant : dix-neuf plans d'égalité ont été signés en 1988, très peu de femmes ont donc été concernées par la loi.

Quels ont été les principaux freins au développement de l'égalité professionnelle ?

Je ne peux parler ici que des entreprises qui ont mis des plans en œuvre, et non des freins à l'égalité professionnelle en général.

Premier frein : la longueur de la négociation. La loi Roudy relève de l'innovation sociale. Les partenaires sociaux n'avaient aucune expérience d'une telle négociation. Quand l'impulsion est donnée par l'un ou l'autre des partenaires (la direction ou les syndicats), personne n'ose se prononcer contre. Très vite, on prend conscience de la méconnaissance réelle du travail de la population féminine, alors même que les femmes concernées ne participent presque jamais à la négociation. Alors, les négociateurs se retrouvent sur le terrain qu'il maîtrisent le mieux : la formation. On relève fort peu d'imagination dans les domaines de la rémunération ou de la promotion.

Le deuxième frein réside dans le fait qu'on touche là aux rapports sociaux entre les hommes et les femmes dans le travail. Et si le risque pour la population masculine n'est jamais clairement formulé, il n'en reste pas moins qu'on essaie de contenir dans des limites "acceptables" les effets de ces plans. On se rend très vite compte qu'on ne peut pas toucher aux avantages acquis des hommes : promouvoir des femmes, c'est promouvoir des hommes en moins...

Ces plans ont quand même des aspects positifs...

Le plus important est qu'on a pu mesurer l'intérêt des femmes pour l'égalité. Elles ont été massivement volontaires pour bénéficier d'un plan, quand il était proposé. Il leur apparaît comme une opportunité pour changer leur place dans l'entreprise, acquérir autonomie, responsabilité, identité.

Aucun des plans mis en place ne l'a été pour réaliser l'égalité professionnelle pour l'égalité professionnelle, mais parce qu'il accompagnait une action de modernisation ou de changement de l'entreprise. L'égalité professionnelle n'a jamais été pensée comme le moyen de modifier la division sexuelle du travail.

Comment peut-on, aujourd'hui, relancer l'égalité professionnelle ?

Le mouvement est arrêté. L'ensemble des femmes est concerné. Il y faut des moyens, d'autant plus importants que le rapport des forces n'est pas en faveur des femmes... Après avoir servi de modèle et de référence, la loi de 1983 est en retrait par rapport aux législations des autres pays européens. Il faut la renforcer en donnant des moyens de formation, d'information et de conseil à l'ensemble des partenaires afin qu'ils apprécient la réalité des rapports sociaux dans l'entreprise. Cette pré-évaluation peut se faire à partir du rapport de situation comparée, à condition qu'il ne soit pas seulement un outil statistique, mais qu'il devienne un instrument de réflexion et de pédagogie.

La conception d'un plan d'égalité s'établira alors sur d'autres bases. Et il apparaîtra que l'égalité concerne les hommes et les femmes. Ce plan se construira en même temps qu'on en discutera. ■

Michèle André : l'égalité et la dignité, préoccupations constantes

"Vendredi". Où en est l'égalité professionnelle en France ?

Michèle André. Il y a, aujourd'hui, vingt-quatre plans d'égalité. C'est peu, mais la loi de 1983 n'était qu'incitative. L'égalité professionnelle est un combat, et il faudra se battre encore pendant des années... Le monde change vite, et on a tendance à penser que l'égalité est acquise. Il n'en est rien : si les femmes ont envahi massivement la sphère du travail, elles sont sténodactylos ou agents de police dans la rue. Rarement chef d'entreprise ou commissaire principal...

Je lance une campagne sur les femmes victimes de violences conjugales. C'est le rappel que le droit à la dignité des femmes n'est pas encore réellement acquis. Mais la formation et l'insertion professionnelles, l'égalité, sont au cœur de la campagne. C'est le seul moyen d'aider ces femmes, le plus souvent démunies, à s'en sortir.

Comment comptez-vous relancer l'égalité professionnelle ?

Je crois qu'il faut tout d'abord mieux faire connaître la loi de 1983 avec ses freins et ses dynamiques.

Allo 45 84 51 51

Il y a plus de deux millions de femmes battues en France. 10% des couples sont concernés.

Objectif pour Michèle André : changer la logique car "une victime ne doit pas être victime tout le temps."

Ce problème social ne peut être traité que par des actions concertées. En premier lieu, la formation des policiers, particulièrement la nuit, 60% des appels de Police-secours provenant, la nuit, de femmes battues. Ensuite, une meilleure information sur les lois existantes, devrait aider ceux, travailleurs sociaux, médecins, magistrats, qui sont confrontés à ces cas douloureux.

Pendant le temps de la campagne (à partir du 15 novembre), un numéro d'appel : (16.1) 45 84 51 51 fonctionnera 24 h sur 24, et donnera aux femmes toutes les informations nécessaires. "Moi-même, explique encore Michèle André, je vais entreprendre un tour de France. Je visiterai les centres d'hébergement, je tiendrai des conférences de presse, rencontrerai les associations qui sont un élément essentiel du dispositif."

Les préfets seront largement mis à contribution : une commission départementale rassemblant l'ensemble des acteurs concernés sera installée. Enfin, un groupe de réflexion devra mettre à jour ce phénomène de la violence chez l'homme et proposer des explications. "Il faut réveiller les consciences, la violence conjugale est inacceptable", conclut Michèle André.

G.T.



Les plans d'égalité s'adressent plus particulièrement aux entreprises les mieux structurées (sur le plan syndical notamment). J'ai mis en place des "contrats de mixité", pour les petites entreprises qui peuvent permettre à deux, trois femmes dans l'entreprise, de parvenir à des postes de responsabilité.

Il faut parler inlassablement de ce sujet aux chefs d'entreprises, qui sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'il ne peut plus être évité ; aux syndicats, qui doivent, à nouveau, s'y engager ; à nous-mêmes : tant que l'administration donne le mauvais exemple (voyez la fonction publique) comment convaincre les autres ?

Et je vais donner de nouvelles missions au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Je ne baisserai pas la garde.

Quelle est aujourd'hui votre position sur "l'affaire du voile" ?

Je suis solidaire de toutes les femmes du monde qui se battent pour leur émancipation. Je ne crois pas qu'il soit bon, pour le développement de leur libre arbitre, que des petites filles servent d'enjeu à la cause de leur père et subissent sa loi. Et ce n'est pas en étant tolérant à l'égard de l'intégrisme qui, lui, ne l'est pas, qu'on va préserver et affermir les valeurs de la laïcité et de la République.

Je reçois actuellement des piles de lettres de protestation contre la position du ministre de l'Education nationale. On n'a pas assez pensé, me semble-t-il, aux difficultés de la vie quotidienne des enseignants dans les établissements scolaires ?

Je crains, enfin, une résurgence du racisme anti-arabe, à la grande satisfaction de M. Le Pen.

Pour toutes ces raisons -et notamment pour les femmes- aujourd'hui, je suis en deuil. ■

Propos recueillis par Ghislaine Toutain

A lire : "*Au Labeur des dames. Métiers masculins, emplois féminins*", *Margaret Manzani et Chantal Nicole*. Analyse de la construction des différences. Description de la segrégation et de la déqualification des femmes. Syros, 194 p., 79 F.

ALLER AUX PRUD'HOMMES,

Pour un salarié, le Conseil des prud'hommes est le seul moyen de défense. Lui seul règle les conflits du travail. Mais cette justice, gratuite en théorie, est chère. Et surtout, elle est interminablement lente.

Quatre homme siègent derrière un long bureau surélevé : un peu plus bas, la greffière prend des notes sur une petite table. Devant eux, plusieurs rangées de bancs de bois blond. Sur le premier, six ou sept avocats en longues robes noires et, au bout, assis très raide, un couple ; sur les autres bancs, personne. Ce vendredi après-midi, le conseil des prud'hommes de Marseille siège. Dans les bâtiments tout neufs de la rue Rigord près du Vieux Port, le personnel s'active dans les bureaux mais, dans les salles, où se tiennent les deux audiences, il n'y a pas foule. Une dizaine d'affaires passent pourtant lors de chacune. Mais les conflits du travail ne font pas recette : on ne se rend aux prud'hommes que contraint et forcé.

"Nous sommes l'antichambre des Assedic"

Les affaires ? Elles concernent tout ce qui touche au droit du travail. Les salariés, mais aussi les employeurs, peuvent venir porter leurs litiges devant les prud'hommes qu'ils ont élus et être jugés par leurs pairs. Pour chaque jugement, ils sont quatre : deux représentant les salariés, deux les patrons. En fait, la quasi-totalité des dossiers -huit sur dix- portent sur des fins de contrat de travail pour lesquelles le droit du travail n'a pas été respecté. "Nous sommes l'antichambre des Assedic", remarque C. Bosc, huissier-chef. Mais si les licenciements sont les grands pourvoyeurs du tribunal, leurs motifs ont évolué au fil du temps. "Jusqu'à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, note Gilbert Roques, de la CGT, on voyait surtout des licenciements disciplinaires : les patrons, surtout les petits, nombreux ici, craignaient l'inspecteur du travail. Aujourd'hui, ils ne se sentent plus obligés de chercher une faute, ils emploient le licenciement économique de façon massive". Jean-Michel, juge dans la section "activités diverses" depuis trois ans, ancien cheminot CFDT à la retraite, ouvre son cahier et cite, en vrac, pour une semaine : plusieurs licenciements pour maladie dans différentes cliniques de la ville avec paiement d'une partie seulement des congés et des indemnités, d'autres pour motifs économiques où les patrons refusent, eux aussi, les sommes dues. Un carrossier porte plainte pour licenciement abusif, réclame ce qu'on lui doit, et demande une modification de ses fiches de paie : son contrat fait état d'un salaire brut de 10.000 F, mais on ne lui paie que 8.000 F et on l'a licencié quand il a réclamé, sous prétexte d'une baisse d'activité du garage. Les salariés ne sont pas les seuls à porter plainte : une infirmière-chef est poursuivie par son employeur pour n'avoir pas effectué son préavis ; nouvellement arrivée, elle avait constaté que son salaire était inférieur à celui promis sur la lettre d'embauche.

Les licenciés réclament de plus en plus (et c'est nouveau) le rattrapage des anciens salaires, en sus des indemnités non perçues. Ainsi, encore, cet ouvrier d'une entreprise agro-alimentaire, licencié au début de 1988 : son salaire horaire tournait autour de 29 F alors que le taux minimum de sa convention collective est fixé à 33 F. Malheureusement, tout le monde n'a pas toujours une convention collective à opposer à son ancien employeur ; certaines ont, en outre, été signées il y a tellement longtemps qu'elles sont dépassées par la législation du travail. De toute façon, au bout de cinq ans, il y a obligatoirement prescription salariale.

Le temps, en règle générale, joue contre le salarié. La durée, voilà la grande difficulté des prud'hommes. Encore qu'à Marseille on ait fait de gros efforts pour diminuer la longueur des procédures : augmentation du personnel, informatisation, multiplication du nombre d'audiences. Tout le monde s'y est mis. Aujourd'hui, il faut une petite année pour régler une affaire simple : dans le meilleur des cas, après avoir déposé plainte, il faut attendre au moins un mois avant de passer en conciliation, puis six mois avant le jour du jugement, encore un mois pour que celui-ci soit lu en séance publique, et quelques semaines pour qu'il soit notifié par écrit aux deux parties. Alors, seulement, il devient exécutoire. Un an, c'est long, mais jusqu'à 1988, il fallait attendre au minimum 22 mois.



Certaines affaires peuvent durer des années entières

Pour aller plus vite, on peut utiliser le référé prud'homal. En trois semaines, plus huit jours pour la notification du jugement, tout peut être réglé. Mais il doit s'agir alors de créances incontestables dont le caractère d'urgence prime, comme le règlement de salaires impayés. C'était le cas, jeudi, pour 113 anciens ouvriers des chantiers navals de La Ciotat qui réclamaient leurs salaires à leur nouvel employeur Bernard Tapie.

Encore s'agit-il là d'affaires simples. D'autres peuvent durer des années entières. Depuis 1987, Lucien, employé pendant 20 ans dans une société de gardiennage de bateaux à quai, attend que sa patronne lui verse ce qu'elle lui devait à son départ à la retraite. Mais la société a, en quelques années, changé plusieurs fois de nom et d'adresse, l'ancien patron l'ayant cédée à un membre de sa famille. Le tribunal a demandé une enquête sur tous ces changements pour établir s'il s'agissait bien de la même société sous des affiliations directes : deux prud'hommes s'en sont chargé pendant plusieurs mois, ce qui a retardé d'autant la procédure. La société ayant contesté le résultat de

Des délais inadmissibles

Le Conseil de prud'hommes de Paris est, de loin, le plus encombré. Mais que le rôle soit surchargé n'explique pas tout. Ainsi, au bout de deux ans de procédure préliminaire, ce salarié est enfin venu à l'audience de la troisième section, le 7 novembre. Il a gagné contre son ancien employeur. Mais le jugement n'a pas été notifié, c'est à dire remis par écrit, aux deux parties. De sorte qu'il est lettre morte. Juridiquement sans effet. L'audience était du 7 novembre. Du 7 novembre 1988, il y a plus d'un an. Que l'on ne croie pas que son cas est isolé. On n'est pas loin du déni de justice.

Coll. Fonds Documentaire

C'EST BIEN, C'EST LONG

l'enquête, un expert a dû être nommé... Depuis 1987, l'affaire n'est toujours pas plaidée. La mauvaise volonté patronale n'est pas la seule cause de retards supplémentaires. Des dossiers peuvent traîner encore plus longtemps que celui de Lucien, en particulier ceux qui touchent des sociétés ayant fait faillite avant la loi de 1987 sur les réglements judiciaires : le salarié doit "prendre une iniatative" devant le syndic chargé de la liquidation pour que la procédure suive son cours. Certains ne le savent pas et doivent être encore en train de se demander pourquoi les choses n'avancent pas !

D'autres facteurs peuvent jouer pour augmenter les délais. Lorsque aucune majorité ne se dégage parmi les quatre prud' hommes, l'affaire est alors renvoyée devant le juge "départiteur" : un magistrat professionnel du tribunal d'instance qui tranche en dernier recours. Ils sont trois, à Marseille, à se partager la tâche sur une partie de leur temps de travail et le travail ne leur manque pas : l'an dernier, 577 affaires ont été renvoyées devant eux et ils ont rendu 744 décisions. Résultat : trois à cinq mois supplémentaires. Autres causes de retard : les dossiers mal préparés, communiqués trop tard à la partie adverse, le manque de pièces importantes. A chaque fois, il faut retarder la date du jugement.

Plus la procédure traîne, plus elle est chère

Après le jugement, une des parties peut faire appel, mais seulement si un chef de demande (les indemnités, ou le cumul des salaires en retard), mais non leur totalité, excède 16.000 F. A Marseille, le recours à l'appel est monnaie courante : on en a enregistré l'an dernier 876. Mais la cour d'appel d'Aix-en-Provence étant particulièrement embouteillée, il faut compter au minimum deux ans et demi à trois ans de retard. L'affaire peut encore suivre son cours en cassation : 236 en 1988. Les délais, alors, ne peuvent plus être chiffrés.

Quand la procédure traîne, elle devient de plus en plus chère. Au départ, tout est gratuit : la plainte, le dépôt et le suivi du dossier, les audiences de conciliation et de jugement, la notification ne coûtent pas un sou. C'est à l'honneur de la juridication prud'homale, d'être entièrement gratuite... à condition que le plaignant se défende seul. Bien peu s'y risquent : "C'est toujours effrayant, une juridiction" reconnaît Charles Consani, métallurgiste CGT prud'homme depuis 1971. Même si tout a été fait à l'accueil pour faciliter les choses et donner le plus d'informations possibles de façon humaine et claire, les arcanes du droit, l'austérité de l'ambiance et la difficulté de parler seul devant quatre juges poussent même les plus démunis à avoir recours aux services d'un avocat.

Les syndicats, réalistes, le conseillent à ceux qui viennent les consulter et fournissent des listes. Mais c'est cher, 3.000 F en moyenne, semble-t-il, pour une affaire très simple et/ou un pourcentage de 10 à 15% sur les résultats. Certes, les avocats modulent généralement leurs honoraires en fonction des moyens financiers de leurs clients mais ces honoraires sont prohibitifs pour des demandes qui, souvent, n'excèdent pas 2.000 F. Il faut alors faire un calcul coût-avantage qui doit souvent décourager les salariés de condition modeste. Il leur est possible de demander l'aide judiciaire en déposant un dossier auprès du tribunal de grande instance, mais il leur faut alors justifier de revenus très bas, inférieurs au SMIC, l'année précédente. Or, cette année-là, ils travaillaient. "Bien peu y recourent", regrette Jean Michel, tandis que C. Bosc -greffier- pense que pratiquement tous ceux qui y ont droit la demandent. Mais Jean Michel se souvient encore d'une femme de ménage employée dans un hôtel venue se défendre seule : "Il était évident, pour nous quatre, qu'elle était dans son droit. Mais elle avait demandé très peu par rapport à ce que, manifestement, elle aurait dû toucher, et nous ne pouvions pas le lui accorder car nous statuons sur les demandes. Nous en étions tous malades. Se faire aider est quand même important et je le dis, même si je suis très critique sur le comportement des avocats qui préparent parfois bien mal les dossiers de leurs clients".

Le même hiatus financier peut intervenir après la notification du jugement, si le patron refuse de payer. Les prud' hommes, qui n'ont pas à connaître de l'exécution de leur jugement, ne peuvent rien faire. Pour toucher son dû, le salarié doit avoir recours aux procédures civiles normales prévues pour le recouvrement de créances. Il commence par les lettres recommandées avec accusé de réception et finit par avoir recours à un huissier : 500 F au minimum pour une juridiction gratuite et, pour des sommes en jeu souvent minimes, ces frais annexes qui s'ajoutent aux honoraires d'avocat risquent d'être rédhibitoires : bien des affaires sont closes parce qu'un salarié ne peut faire l'avance des frais d'expertise.

Reste que, pour un salarié, elle est son seul moyen de défense. "Oui la justice est lente, oui elle est boiteuse, nul n'a la garantie absolue de gagner, plaide Jean Michel. Mais elle est la seule, en cas de conflit du travail. Les prud'hommes n'ont pas le même regard que le juge qui, lui, s'en tient absolument aux textes. Qu'ils représentent les salariés ou les employeurs, ils portent une appréciation plus humaine". C'est ainsi qu'ils ont défendu un livreur de journaux licencié pour abandon de poste alors qu'on volait une pile de quotidiens dans sa camionnette. Certes, il n'en avait pas le droit, mais les prud'hommes ont trouvé normal d'aller prendre un café à 5 heures du matin.

Monique Grima

Déroulement d'une action aux prud'hommes



1 - Dépôt de la plainte
• Se rendre au conseil des prud'hommes - à Marseille, rue Rigord
• Remplir l'imprimé remis par le secrétariat du tribunal en indiquant vos nom et adresse, idem pour l'entreprise, la liste de vos réclamations.

2 - Audience de conciliation
Deux juges prud'hommes (un salarié et un employeur) vous reçoivent dans un petit bureau. Vous devez être obligatoirement présent, seul ou accompagné par votre défenseur (un militant syndicaliste mandaté ou un avocat). Votre employeur accompagné ou non par un défenseur doit être également présent.
Vos demandes sont alors brièvement présentées par vous-même ou votre défenseur.
L'employeur refuse (généralement) vos demandes ou accepte certains points.

3 - Le jugement (la date en a été fixée lors de l'audience de conciliation)
Avant le jugement, vous devez envoyer (vous ou votre défenseur) vos conclusions à votre employeur ou à son avocat, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Les conclusions sont le résumé de vos arguments, vos preuves et vos demandes.
Votre employeur ou son avocat doit vous transmettre ses propres conclusions (en réponse aux vôtres) avant la date du jugement.
Le jour du jugement, vous exposez (ou votre défenseur) les faits, vos demandes d'indemnités ... devant le conseil des prud'hommes composé de quatre personnes (deux salariés, deux employeurs). Votre employeur ou son avocat plaide à son tour et expose ses arguments.
Le tribunal se retire, délibère et donne droit ou non à vos demandes.
Les délibérations sont lues publiquement un mois après environ, mais ne peuvent être appliquées que lorsque le jugement est frappé et adressé par la poste aux deux parties.
A noter qu'à tout moment la plainte peut être retirée sur une simple lettre au tribunal ou modifiée dans ses demandes (modification des sommes réclamées, demandes supplémentaires ou retrait d'un point particulier) jusqu'au moment du jugement.



AUX LEGISLATIVES DU 29 OCTOBRE

Dix de der pour Felipe Gonzalez

Composition du Parlement
(350 députés)

Gauche
PSOE - 176 (-8)
IU (PC) - 17 (+10)

Droite
PP - 106 (+1)
CDS - 14 (-5)

Autonomistes catalans
CIU 18

Autonomistes basques
PNV - 5 (-1)
EA - 2 (+2)
HB - 4 (-1)
EE - 2

Autonomistes andalous
PA - 2 (+2)

Régionalistes divers
AIC - 1
PAR - 1
UV - 2 (+1)

Le 21 novembre, le cinquième parlement élu depuis la mort de Franco se mettra en place. Il aura pour la troisième fois une majorité socialiste. Avec 176 sièges sur 350, Felipe Gonzalez a, le 29 octobre, arraché une courte majorité. "La conséquence logique de ce résultat, a-t-il déclaré, c'est que le PSOE continuera à assumer la responsabilité du gouvernement".

Cette satisfaction, affichée après le vote, est partagée par les adversaires du PSOE. Chacun avance chiffres et arguments, souvent avec raison. Encore faut-il ne pas oublier qu'à l'arrivée, le lundi 30 octobre à l'aube, ce sont les socialistes qui ont obtenu la confiance des Espagnols.

On a gagné !

Le 30 octobre au matin, tout le monde a chanté victoire. Les conservateurs qui ont maintenu leur capital. Le centre qui a perdu un point et cinq sièges. Le PC qui a colmaté l'hémorragie des années 1982 et 1986. Le Parti nationaliste basque qui a laissé l'un de ses députés au fond de l'urne comme les "régionalistes" radicaux de Herri Batasuna. Le Parti andalou qui revient au Parlement après sept ans d'absence. Les socialistes qui ont concédé 5% et huit sièges, tout en gardant la majorité.

On se réjouit de n'avoir pas trop perdu, ou d'avoir bien récupéré après plusieurs années de crise. Pour les populaires (les conservateurs), "les résultats démontrent que l'option choisie (pendant la campagne électorale) était judicieuse". "Le PSOE, a précisé Manuel Fraga, président de cette formation, a gagné une majorité sur le fil du rasoir, il va devoir s'y promener. Notre opposition sera (...) résolue et efficace". Adolfo Suarez, leader du CDS, le centre, a déclaré que son parti "avait récupéré des voix depuis les européennes (...). Ces élections, a-t-il ajouté, n'ont pas été exactement ce qu'on attendait (...) mais je ne suis pas démoralisé". Accueilli par les militants communistes au cri de "torero, torero !", Julio Anguita n'a pas déçu ses supporters. Le "Calife de Cordoue", c'est son surnom, a estimé en effet que le résultat constituait "un monument", fruit de "la cohérence et du travail de la gauche unie" (conglomérat articulé par le PC). "Nous avons, a-t-il conclu, le triomphe modeste, mais personne ne pourra nous l'enlever". Même son de cloche chez Miguel Roca, secrétaire général de la coalition catalane CIU, pour qui la victoire socialiste est une quasi-défaite. "Si le PSOE avait été au terme de la législature, a-t-il expliqué, il serait allé au désastre". José Maria Benegas, le numéro trois du PSOE, lui aussi, est content. Le résultat est "bon". Et donc, a-t-il ajouté, "pourquoi changer ? Si une gestion écoulée conduit à une majorité électorale, la logique veut que l'on continue de la même manière pour en obtenir une autre".



Ces certitudes ont conclu tardivement une nuit électorale éprouvante. Les sondages, comme les électeurs, ont hésité jusqu'à la dernière minute. Il est vrai que la campagne, courte et intense, a opposé des hommes plus que des programmes. La bataille de "clips", de transferts de parti à parti, les mises en cause personnelles, ont donné à ce combat politique la couleur et la chaleur d'une épreuve sportive ou boursière. Ce rythme et ce climat ont donné le ton jusqu'au bout. Le 29 octobre à 8 h, cinq radios et télés annonçaient une majorité de trois ou quatre sièges pour les socialistes. A 10 h 30, le vent tournait, la majorité d'un siège étant finalement confirmée vers 3 h du matin avec l'élection de Jordi Marsal à Barcelone. De part et d'autre, on a rongé prudemment son frein jusqu'à l'aube du 31 octobre.

Ombres et lumières

Quelques jours avant le scrutin, José Maria Aznar, tête de liste conservatrice, propulsé par son parti au dernier moment, souhaitait que l'on juge le résultat des populaires en tenant compte du caractère tardif de son engagement personnel. Dans les salons de l'hôtel Palace, les militants socialistes déconcertés par la tournure des événements ont entendu vers 11 h un responsable déclarer que "173 sièges suffisaient pour former un gouvernement". Quelques minutes avant la clôture du scrutin, Julio Anguita reconnaissait "pouvoir s'estimer heureux s'il doublait le nombre de ses députés", et donc ne retrouvait pas le chiffre atteint en 1979 (23 élus). Cette valse-hésitation a aiguisé les antagonismes, durci les positions. Les conservateurs et le PC ont contesté les résultats et saisi la Cour électorale. Le PC et le PP entendent forcer le gouvernement au dialogue. Le PSOE se prépare aux coups de vent qui s'annoncent en serrant les boulons. La politique suivie jusqu'ici a été confirmée, l'absentéisme parlementaire ne sera plus toléré, les militants syndicalisés à l'UGT sont encouragés à faire valoir le point de vue du pouvoir.

Au delà des manœuvres d'appareil et des querelles de personnes, le président, les partis politiques, vont très vite être confrontés à la surchauffe de l'économie. Freiner l'inflation, réduire un déficit commercial croissant, supposent l'adoption de mesures limitant la consommation des ménages. Le gouvernement, sans appui syndical et avec une majorité "sur le fil du rasoir", ne va pas être à la fête. Depuis le 29 octobre, la droite a en effet trouvé un leader, non marqué par le franquisme, José Maria Aznar. Le 29 octobre à Madrid, mais aussi dans d'autres villes, des socialistes déçus ont voté communiste. Vainqueur en 1982 et 1986 d'une opposition imprésentable et divisée, le PSOE se trouve confronté à un défi nouveau. C'est sans doute le signe que la transition démocratique est aujourd'hui achevée. Beau succès pour Felipe Gonzalez, mais que d'épines !

Jean-Jacques Kourliandsky

CHYPRE : L'ECHEANCE EST PASSEE, TOUJOURS L'IMPASSE

Il y a 14 mois, le président de la République de Chypre, Georges Vassiliou, et le président de la République turque de Chypre Nord (RTCN), Rauf Denktash, entamaient des pourparlers intercommunautaires à Genève, sous l'égide de Perez de Cuellar, pour trouver une solution au problème de facto de l'île de Chypre, qui perdure depuis 1974. Le secrétaire général de l'ONU avait fixé juin 1989 comme date butoir des négociations. L'échéance est passée... et la situation est toujours dans l'impasse.

La situation est, il est vrai, d'une effroyable complexité. Elle remonte à l'indépendance de l'île, en 1960, et aux failles d'une constitution censée assurer les intérêts des communautés chypriote, grecque et turque. A la suite de troubles intercommunautaires sanglants, en 1963 et 1964, dus, justement, selon les Chypriotes turcs, aux lacunes de la Constitution de 1960, le Conseil de sécurité de l'ONU décida d'envoyer dans l'île une force de maintien de la paix. Il s'agissait, à l'époque, de protéger essentiellement la minorité chypriote turque victime des exactions de l'EOKA, organisation terroriste dirigée par le colonel grec Grivas. Le mandat de la force de maintien de la paix des Nations-Unies a, depuis lors, été renouvelé, de sorte qu'aujourd'hui encore, environ 2.300 "casques bleus" stationnent à Chypre.

Le 15 juillet 1974, un coup d'Etat, essentiellement fomenté par des extrémistes grecs proches de la junte des colonels au pouvoir à Athènes, renversait Mgr. Makarios, et portait à la tête du pays, rebaptisé " République hellénique de Chypre", un membre de l'EOKA. En plus des règlements de compte au sein même de la communauté grecque, les exactions reprirent de plus belle contre la communauté turque. Cela entraîna le gouvernement d'Ankara à envoyer ses troupes dans l'île pour protéger les Chypriotes turcs. (Ce qui était légal, selon un des articles de la Constitution de 1960).

Ainsi, depuis l'été 1974, près de 30.000 soldats turcs occupent le nord et une partie du centre de l'île, soit 37% de sa superficie.

Le 13 février 1975, les Chypriotes turcs, tous regroupés dans le secteur nord de l'île, tandis que la communauté grecque avait fait le chemin inverse, proclamaient l'Etat turc fédéré de Chypre, avec la volonté d'établir une République fédérée bizonale. En 1983, un nouveau pas était franchi, avec la proclamation de la République turque de Chypre Nord (RTCN), et, en 1985, Rauf Denktash en était élu président. Cette République n'a jamais été reconnue que par la Turquie.

Six ans après, la partition de l'île reste une réalité. Les casques bleus sont toujours stationnés sur une zone tampon d'environ 180 km de longueur, et d'une largeur de 20 m à 7 km. Les multiples négociations intercommunautaires, entamées depuis 1974, se sont toutes soldées par des échecs.

Une lueur d'espoir apparut, l'année dernière, avec l'élection de Georges Vassiliou à la présidence de la République de Chypre au mois de février. Vassiliou, homme d'affaires milliardaire, soutenu par le Parti communiste AKEL dès le premier tour, et par le Parti socialiste EDEK au second, apparaissait comme un homme nouveau, ouvert, prônant le dialogue et donnant la priorité absolue à la résolution de la situation nationale. Force est de constater que, dès son entrée en fonction, Vassiliou, profitant du réchauffement des relations entre la Grèce et la Turquie, lançait une série d'initiatives visant à renouer le fil des négociations directes avec Denktash. C'est visiblement T. Ozal, alors Premier ministre turc, qui fit pression sur ce dernier pour qu'il accepte de rencontrer Vassiliou. En effet, l'occupation de la partie nord de Chypre coûte non seulement fort cher à la Turquie mais, surtout, constitue un grave handicap dans ses relations extérieures, notamment depuis sa demande d'adhésion à la CEE.

La reprise des discussions intercommunautaires

Pour la partie grecque, la solution passe par un Etat fédéré bicommunautaire. Il faut comprendre par là que la République de Chypre aurait deux parties, mais dans lesquelles Chypriotes turcs ou grecs vivraient mélangés. Ainsi, la fédération aurait un seul chef d'Etat, une économie intégrée et les réfugiés chypriotes grecs ayant fui devant l'armée turque en 1974 devraient pouvoir rentrer en possession de leurs terres. C'est ce qu'on appelle, à Chypre, les trois libertés : de circulation, d'établissement et d'entreprise. Vassiliou, s'il ne posait aucun autre préalable à la signature d'un accord, exigeait bien sûr, comme ses prédécesseurs, le retrait des troupes turques de l'île (c'est aussi une exigence constante de la communauté internationale), retrait pouvant s'effectuer par étapes si cela favorisait le processus de paix, avant la naissance de cette fédération. Vassiliou demandait enfin le départ des milliers de colons turcs venus d'Anatolie s'installer dans le secteur nord depuis 1974 : entre 50 et 60.000 selon les Chypriotes grecs, 30.000 au plus selon Ozal.

Ces propositions sont jugées inacceptables par Denktash. Pour lui, en effet, un Etat fédéral ne peut être que bizonal, avec les Chypriotes turcs vivant au Nord et les Chypriotes grecs au Sud. Chaque communauté y aurait son administration propre et devrait être représentée à égalité au sein des institutions fédérales et non au prorata de son importance numérique (environ 550.000 Chypriotes grecs et 125.000 Chypriotes turcs). En somme, c'est un non catégorique aux "trois libertés". Denktash explique que, s'il acceptait ces dernières, peut-être 180.000 Chypriotes grecs viendraient exiger le droit de reprendre possession des terres qu'ils exploitaient. Enfin, pas question, pour Denktash, de renoncer à la protection de l'armée turque. Il estime que la minorité chypriote turque a déjà été maintes fois flouée dans son histoire, le payant même de son sang.

Positions inconciliables, pourparlers bloqués

En juin dernier, à New-York, Perez de Cuellar a remis aux deux dirigeants un document. Dans ce document se trouvent les lignes directrices devant orienter leurs réflexions et les propositions de concessions mutuelles. Rauf Denktash a rejeté ce texte, le considérant comme un marchandage insultant. Il soupçonne Perez de Cuellar de se ranger aux côtés de Vassiliou, et d'outrepasser ainsi son rôle de "monsieur bons offices".

Depuis, Denktash et Vassiliou ne se sont pas revus, alors qu'ils s'étaient rencontrés plus de 40 fois en moins d'un an .... L'intransigeance de Denktash ne favorise guère la reprise et la poursuite des pourparlers, attitude qui est très fermement critiquée par les trois partis d'opposition de gauche de la RTCN (un de ceux-ci, le Parti de la libération communale, a demandé son adhésion à l'Internationale socialiste). Fait sans précédent depuis 1974, tous les responsables de partis chypriotes turcs, à la seule exception de Denktash, ont rencontré à deux reprises, au cours du premier semestre 1989, leurs homologues chypriotes grecs. Ces retrouvailles se sont déroulées dans un climat de grande compréhension mutuelle, porteur d'avenir. A l'heure actuelle, tous ces partis désirent une reprise immédiate des pourparlers et admettent que Vassiliou est un homme d'ouverture avec qui le dialogue est possible. Indéniablement les changements politiques récents en Grèce et en Turquie et, surtout, les prochaines élections présidentielles et législatives dans la RTCN pourraient induire des changements bénéfiques et relancer les négociations intercommunautaires.

Comme le déclarait le président Vassiliou lors de sa visite officielle à Paris en octobre 1988 : " J'espère que mon pays sera contaminé par l'épidémie de paix".

Didier Billion



GRECE

Le PASOK, du populisme à la social-démocratie

Les résultats du 5 novembre

- Nouvelle démocratie : 46,2% - 148 sièges (+3)
- PASOK : 40,7% - 128 sièges (+3)
- Coalition de gauche : 10,9% - 21 sièges (-7)
- Parti de la Confiance (minorité turque de Thrace) : 1 siège
- M. Lazaris (candidat commun PASOK et gauche : 1 siège
- Ecologistes : 1 siège

"Et par le pouvoir d'un mot, je recommencerai ma vie...", ces deux vers de Paul Eluard, le vieux tribun Andreas Papandreou, Premier ministre depuis 1981, les cite le 31 mai, devant le comité central de son parti, le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK). En bon populiste, il croit au verbe.

Dimanche soir, il y avait un perdant, la coalition de gauche (Synaspismos), qui a perdu 2,25% des voix et sept sièges, sanctionnée par ses électeurs, qui n'ont pas compris son alliance de trois mois avec la droite. Mais il n'y a pas de gagnant, sinon le mouvement écologique, qui sera représenté à la Vouli (le Parlement) par un député. Le PASOK gagne trois sièges, rappelant qu'avec 41% des voix, il est le maître du jeu, même s'il ne peut gouverner. Quant à la droite, la Nouvelle Démocratie, elle gagne aussi trois sièges et manque de peu la majorité absolue. Ces résultats débouchent sur une impasse. La vie politique grecque entre dans une période d'instabilité.

D'autant plus qu'une échéance importante approche. En mars 1990, le Parlement doit élire un nouveau président de la République. La majorité des 2/3 (200 voix) est requise aux deux premiers tours, la majorité des 3/5 (180 voix) au troisième tour. En cas d'échec, la dissolution est automatique. Ainsi, tout parti disposant de 121 députés sur 300 peut provoquer la dissolution du Parlement. Mais les électeurs grecs manifestent



par leurs deux votes de 1989 un souci de stabilité, tût-ce au profit d'une droite qui n'est pas majoritaire dans le pays...

Le bilan est sévère pour le PASOK qui a exercé, de 1981 à 1989, un pouvoir sans partage. La vie n'est pas facile pour les Grecs. L'économie passe par des périodes d'austérité sévère et d'un grand laxisme en matière de salaires et d'emploi, dans les mois qui précèdent les élections. Le "nefos", équivalent du "smog" londonien, règne sur la métropole athénienne : cette nuée asphyxiante a fait plus de 1.500 morts.

Autre fléau, celui des bombes et du terrorisme. Non seulement celui des "autres", choisissant la Grèce comme terrain d'affrontement, mais aussi le terrorisme interne, celui du "Mouvement du 17 novembre". S'attaquant d'abord à des tortionnaires et des policiers non épurés en 1975, les brigades rouges à la grecque jouissent d'une certaine sympathie dans l'opinion. Mais, depuis 1975, aucune arrestation n'a été rendue publique, et les gouvernements PASOK ont été accusés de faiblesse, voire de complaisance à l'égard des terroristes.

Surtout, la vie politique grecque est malade des scandales : le vieux leader Papandreou, fils du grand Georges Papandreou, écarté par les colonels, est contesté de toute part. Sa liaison tapageuse avec une hôtesse de l'air l'occupe davantage que le gouvernement, qui prend eau : scandale, fraudes et, surtout, affaire Koskotas, du nom d'un jeune banquier qui s'est, en quelques années, taillé un empire (presse, banque, clubs de football, etc.) avec l'appui de proches du chef du PASOK. Les socialistes, si vertueux se croient-ils, ne sont pas à l'abri de la corruption. La leçon est à méditer.

Si le PASOK se renouvelle

Pour autant, le PASOK n'est pas fini. Son bilan est même plus qu'honorable. Premier gouvernement de gauche à venir légalement au pouvoir, il a mis fin à la guerre civile qui a ensanglanté le pays pendant l'après-guerre : la gauche, majoritaire dans le pays, peut désormais gouverner sans craindre un coup d'Etat militaire. En politique étrangère, il a progressivement amené une population hostile à l'Europe à accepter la CEE. Il a su renforcer la coopération avec les voisins balkaniques, y compris l'Albanie, et aussi calmer le jeu avec la Turquie, vue par tous comme une menace et un ennemi héréditaire. Les dernières élections rappellent de quelle capacité d'organisation et de quelles forces dispose encore ce parti. Les campagnes, objet d'une attention constante, et qui connaissent, grâce en partie aux aides communautaires, une prospérité sans précédent, lui restent largement acquises, de même que les classes moyennes, qui ont vu en dix ans leur mode de vie se transformer profondément, et redoutent l'arrogance d'une droite restée en bien des endroits "d'ancien régime".

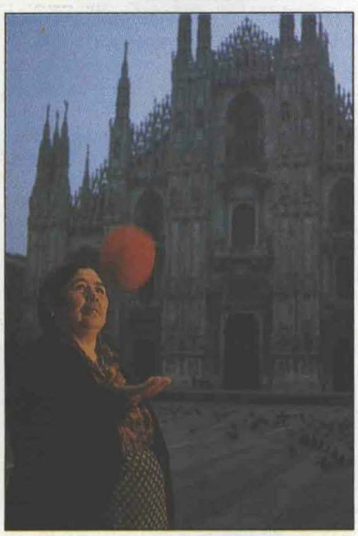
Andreas Papandreou a gouverné le PASOK d'une main de fer, décidant sans consultation de changements importants, ou de manœuvres politiques parfois maladroites. Il a fait place nette autour de lui, écartant toutes les personnalités marquantes, comme Simitis ou Arsénis. Aujourd'hui, le PASOK aspire à se renouveler, à coller aux préoccupations d'une classe moyenne de plus en plus proche de celle des autres pays européens. Il aspire à un renouvellement de ses cadres, accueillant les nouvelles générations, et à un fonctionnement plus démocratique et moins populiste. Sa volonté d'adhérer enfin à l'Internationale socialiste marque cette mutation social-démocrate. C'est à ce prix que la gauche et le courant socialiste grecs pourront contribuer à la vitalité de la gauche européenne.

Alain Chenal

CINEMA

"LE TEMPS DES GITANS"

Emir Kusturica est un metteur en scène béni des dieux. Pour son premier film, en 1981, "Te souviens-tu de Dolly Bell ?", il obtient le Lion d'or au festival de Venise. Pour le second "Papa est en voyage d'affaires", en 1985, la Palme d'or à Cannes. Voici le troisième, qui a eu le prix de la mise en scène, cette année, à Cannes.



▲ *Baba, la grand-mère tsigane (Ljubica Adzovic)*

Le film de Kusturica nous emporte au pays des rêves et des mythes du peuple tsigane. Mais quel est donc ce peuple singulier ?

Au départ, une réalité : la traite de jeunes enfants, organisée dans le sud de la Yougoslavie, à destination de l'étranger. Perhan, fils naturel d'un soldat et d'une Tsigane, passe ses premières années entre une grand-mère qui l'adore, une sœur infirme et un dindon apprivoisé. Mais bientôt, sous la contrainte, il devra voler et participer au trafic d'enfants. Le sujet est mince, mais Kusturica en a fait une œuvre lyrique universelle. Un film riche, foisonnant, où l'on fait la fête, où l'on chante et où l'on danse au milieu de personnages fantasques et truculents. Une tornade. Un mélange explosif d'acteurs chevronnés et de gens de la rue. Le générique porte en sous-titre "un film d'amour" car Kusturica aime ses acteurs et ses personnages, si bien qu'il nous rend attachants même les méchants, tel Ahmed, le trafiquant d'enfants. A fortiori les deux protagonistes, Davoc Dumovic, qui interprète Perhan et la grand-mère, pour la première fois à l'écran. Cette Baba, mère de neuf enfants dans la vie, grande fumeuse, grande buveuse, grande causeuse, est prête à mordre ses ennemis mais aussi à étouffer de baisers les siens, sur sa poitrine généreuse. Une figure.

L'histoire flotte entre rêve et réalité, ce qui nous vaut quelques séances surréalistes : Perhan a le don de déplacer boîtes de conserves et cuillères à distance, Baba celui de guérir les enfants par imposition des mains, tandis que la fiancée, enceinte jusqu'au cou, peut s'élever dans les airs. Mais surtout, on patauge dans la boue, on s'ennivre au bistrot et on rêve du mariage de Perhan sous forme d'une gigantesque bacchanale fluviale. Pour mieux les comprendre, Kusturica a vécu plusieurs mois parmi ces Tsiganes qui appartiennent à l'ethnie des Roms.

Qui sont ces Roms ? D'origine indienne, ils sont arrivés en Europe, chassés de leur pays vers le XIe siècle. Aujourd'hui, ils seraient encore 135 millions en Inde et 16 millions dans le reste du monde. Ils portent des noms divers, celui de Tsigane étant le plus fréquent, tandis que celui de Gitan désigne plus particulièrement les Roms d'Espagne Constamment, ils furent persécutés et 500.000 d'entre eux périrent dans les camps nazis. Malgré des différences, de dialecte entre autres, les Roms ont bien des points communs : leurs croyances, les cérémonies de la Saint-Georges où l'on retrouve des rituels de l'Inde ancienne, des pratiques magiques, l'appel aux esprits, les tatouages, les rites particuliers des mariages et des funérailles. Mais leur culture est si solide qu'elle a gardé son identité depuis des millénaires, malgré la misère. Kusturica vient de les immortaliser.

Claude Polak

DEBAT PERMANENT

Foulard, encore et toujours, le débat n'est pas clos. Mais situation économique et conflits sociaux restent en tête de vos préoccupations.

Quel partage ? s'interroge **Serge Legagnoa (Paris).**

"Depuis plusieurs mois, les conflits sociaux se multiplient, car pour beaucoup de salariés la rigueur n'est plus supportable pour plusieurs raisons.

• Notre économie nationale se porte bien, nonobstant le nombre des chômeurs.

• Le pouvoir d'achat des salariés n'est pas maintenu depuis de longues années.

• Les salariés voient leurs entreprises réaliser de nombreux profits.

• L'argent facile éclabousse le quotidien.

• De nombreuses aides vont aux entreprises.

Que trouvent-ils face à eux ? Un patronat souvent rétrograde, qui refuse toute négociation et, pire, un gouvernement, pour les salariés du secteur public, qui fait en sorte que les mouvements "pourrissent", montrant du doigt ces grévistes qui mettent en danger l'économie nationale ou encore se permettent de faire grève alors que nous avons 2,5 millions de chômeurs. Que le retour sur terre est difficile !

Monsieur Rocard, la balance penche d'un seul côté, celui des entreprises et des tenants du capital ; il ne tient qu'à vous de rétablir l'équilibre. Vous devez penser justice et social, c'est votre devoir."

Conflit des Impôts, un commentaire de **Guy Montariol - Muret (31).**

"Fonctionnaire des Impôts, je me permets de vous livrer quelques réflexions . Les choix économiques actuels conduiront de manière chronique à des conflits ouverts opposant les salariés à leur employeur, quand bien même celui-ci serait l'Etat. C'est toute la question de la base électorale du pouvoir politique qui est posée. Le conflit aux Finances est la première traduction concrète et aiguë de la cassure entre la logique économique et la volonté du monde du travail.

Le gouvernement a préparé la négociation aux Finances de la pire manière qui soit.

• Volonté d'ignorer le malaise qui couvait sous prétexte qu'il n'aurait été que l'expression de la malveillance du PC.

• Propositions dérisoires formulées pendant l'été et commentées vivement par les ministres concernés, ce qui n'a fait que renforcer l'exaspération des personnels.

• Propositions du ministre de l'Economie révisées à la baisse par le Premier ministre, ce qui tendait à laisser penser que Pierre Bérégovoy ne bénéficiait d'aucune crédibilité au sein même du gouvernement.

Cela amène à penser que le gouvernement ne s'est pas mis en capacité de comprendre la profondeur du mouvement, et que certains relais qui auraient dû le tenir informé (hiérarchie intermédaire notamment) n'ont pas fonctionné. Cet état de cécité face à un conflit social désole le militant de gauche que je suis. Il faudra beaucoup de bonne volonté pour cicatriser les plaies."

Madame Florentin-Laneuveville (54).

"Elève, puis prof, j'ai lutté contre :

• les calottes genre kippa (résidu de chapeau) et les socquettes obligatoires au nom de la décence ;

• les blouses roses ou bleues au nom de l'égalité républicaine puis de la propreté ;

• l'interdiction pour les filles du pantalon, puis du pantalon en été, puis des jeans, et en même temps celle des bas filés ;

• les brimades contre le maquillage des filles et les cheveux longs des garçons qui ne faisaient qu'alimenter le cycle tentative-répression-provocation-affrontements.

Je pense, comme beaucoup de jeunes, qu'il faut laisser tranquilles ces petites musulmanes enfermées dans leur famille, leurs rites religieux et leur foulard, en attendant qu'elles s'en sortent toutes seules (dans la majorité des cas, car le temps travaille pour la liberté) ou pas du tout (c'est leur droit, comme celui d'une minorité de catholiques de s'interdire l'usage de la sexualité et de se cloîtrer). Interdire, et on devrait dire éviter, tout prosélytisme religieux à l'école laïque devrait conduire logiquement à ne pas fabriquer de martyres pour un bout de tissu. Respecter leurs interdits alimentaires est beaucoup plus gênant, et on le fait. Il faut évidemment arrêter l'escalade : pas question de céder sur des dates de contrôles pédagogiques, des refus de certains cours ou de certaines parties du programme. Que ces enfants se rendent compte elles-mêmes de l'abus d'autorité de leur père qui impose à l'aînée un an de retard dans ses études pour qu'elle accompagne et contrôle sa cadette. C'est beaucoup plus grave, et on l'a peu relevé.

On a parlé d'enseignement des religions à l'école publique : qu'on mette donc sous les yeux des jeunes les textes de la Bible et du Coran, qui fondent les comportements archaïques qu'ils observent autour d'eux, et qu'on les laisse réfléchir tout seuls."

M.T. Jolivet - Gimerny (27).

"Cette histoire de foulard tombe bien à propos dans une période de grands conflits sociaux, détournant ainsi l'attention de ceux-ci.

De toute évidence, une concertation locale aurait résolu ce cas. Il y a aussi, là, un côté pernicieux : sous couvert de laïcité, on est en train de donner raison aux maires qui refusent l'inscription dans leurs écoles d'enfants d'autres ethnies (fait complètement raciste). Nous restons avec nos petits Français qui sont tous remarquables et supérieurement intelligents.

Qu'est-ce que la laïcité ? La lettre aux instituteurs de Jules Ferry me semble pourtant claire. Malheureusement, les passions et l'intolérance ont fait de l'école le champ de bataille où s'affrontent démagogie, bêtise et discours ringards venant tout droit du XIXe siècle. Cela est navrant."



A moi Auvergne !

Le cruel embarras du choix pour V.G.E.

Quel siège abandonner ? Celui de Strasbourg ? Que non pas, il avait tellement rêvé d'en être le président ! Celui du Conseil régional d'Auvergne ? Non plus ! On ne quitte pas ainsi les Gaulois. Restait l'Assemblée nationale. C'est donc elle qui devra se priver de la présence d'un tel représentant, qui abandonne du coup la présidence de la prestigieuse commission des Affaires z'étrangères.

Qui lui succédera ? André Bellon, Jean-François Deniau ou un autre ? Les paris sont ouverts.

J.R.

Pierre Loti



"Loti" désigne une fleur du Pacifique. C'est le surnom que les paradisiaques servantes de la reine Pomaré donnèrent à Julien Viaud, en 1872, à Tahiti. Pour rompre complètement les amarres qu'il avait déjà larguées en quittant Rochefort à 19 ans, trois ans plus tôt, Pierre Loti adopta ce surnom.

C'est bien que de rééditer Pierre Loti. Dans les huit romans rassemblés en ce gros volume, il n'y a pas que l'écrivain touriste et pittoresque. Plus précieuses sont la sensibilité et la pureté de l'écriture. Et une esthétique, beaucoup moins datée qu'on le dit habituellement.

Plon - Omnibus, 1.084 p., 128 F.

Jorge Amado : "Yansan des Orages"



Dès que -même intérieurement- l'on prononce Bahia comme il convient, c'est-à-dire "Baïa", plus rien n'est pareil et l'on y est déjà. Jorge Amado, la voix populaire du Brésil nous y entraîne une nouvelle fois.

Nulle part ailleurs n'auraient pu se produire des faits aussi curieux que ceux qu'Amado nous raconte dans son vingt-troisième roman. Le rêve et la réalité se mêlent, l'extravagant et le dur quotidien. Baroque, bariolé et ébouriffant.

Stock, 492 p., 125 F.

Philippe Soulez : "Bergson politique"

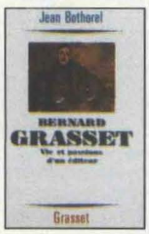


Pour plusieurs générations, Bergson a été un monument vivant. Quatre-vingt-deux années et pas n'importe lesquelles : de 1859 à 1941. Trois guerres. Le passage d'un monde à un autre. Et une réflexion constamment tendue sur l'homme et les obligations morales de la vie en société.

Spéculation pure, dira-t-on : rarement les philosophes risquent la confrontation avec la réalité... Ici, révélation. Philippe Soulez nous fait découvrir Bergson, la main à la pâte, chargé de plusieurs missions politiques et diplomatiques de la plus haute importance pendant la Première Guerre mondiale. Moins que leur résultat, ce qui importe, c'est ce que Bergson, en tira comme ... morale.

Stock, 490 p., 125 F.

Jean Bothorel : "Bernard Grasset"

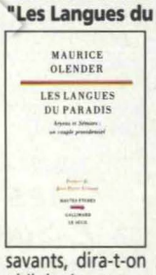


Lorsqu'un écrivain entreprend la biographie du fondateur de la maison d'édition où il est publié, on peut craindre beaucoup. Jean Bothorel a su éviter l'écueil et doit être salué. L'impressionnante stature de son modèle ne diminue pas son mérite.

Bernard Grasset a inventé l'édition moderne, on l'a dit et répété : la publicité, la vente, les prix littéraires... Mais on sera particulièrement sensible au portrait de l'artisan qui voulait produire de beaux livres : papier, typographie, présentation, couverture. Et au découvreur : Proust, Malraux, Radiguet, Giono, Mauriac, Giraudoux, Ramuz, Cocteau, Chardonne, Cendrars, Drieu La Rochelle, Delteil, Benda, Morand. La passion emporte ce livre.

Grasset, 506 p., 145 F.

Maurice Olender : "Les Langues du Paradis"

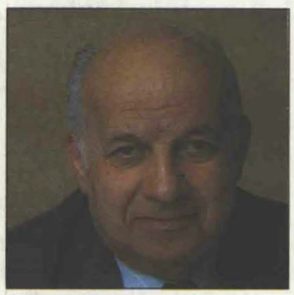


Au jardin des origines, Adam et Eve ont parlé une langue sublime. Laquelle ? L'hebreu ou le grec ? Au XIXe siècle, on a répondu : le sanscrit. Querelle de savants, dira-t-on ! que non. De la philologie on passe à la linguistique et de la linguistique, très vite, à l'étude des ethnies et à la notion de races. Maurice Olender met en lumière le rôle joué par les notions "d'aryen" et de "sémite". De nombreuses étapes obligées dans ce parcours, à commencer par Herder et Renan. Une archéologie de l'antisémitisme des temps modernes.

Gallimard-Le Seuil, 226 p., 130 F.

BLOC - NOTES

Claude Estier



3 novembre

La réunification de l'Allemagne ? Pour la première fois, François Mitterrand en parle à Bonn aux côtés du chancelier Kohl. Pour dire qu'il n'en a pas peur, que le problème ne se situe pas au plan de la crainte ou de l'approbation mais de ce que sera la volonté du peuple allemand. C'est la bonne façon de voir les choses, mais il me semble que se pose une question plus immédiate : celle de savoir si les dirigeants de Berlin-Est, qui vont très vite après avoir beaucoup tardé, sont encore en mesure de retenir chez eux le flot humain qui s'écoule à travers les frontières soudain ouvertes et qui commence à poser de sérieux problèmes d'accueil aux autorités de la République fédérale.

4 novembre

Je n'ai jamais mis en doute l'attachement de Lionel Jospin à la laïcité de l'école et si j'ai bien senti, comme d'autres, qu'il exprimait une contradiction en acceptant que puissent demeurer dans leurs classes les jeunes filles musulmanes que l'on n'aurait pas pu convaincre de renoncer à leur foulard, je n'accepte pas le procès qui est fait au ministre de l'Education nationale. J'ai beaucoup d'estime et d'amitié pour Régis Debray et Elisabeth Badinter mais je dis qu'ils vont trop loin en parlant, dans leur texte du Nouvel Observateur, de "capitulation" et de "Munich de l'école républicaine". Jean Daniel a d'ailleurs bien senti cet excès quand il leur répond dans son journal que négocier n'est pas capituler. Lionel Jospin a pris aujourd'hui la bonne initiative en interrogeant le Conseil d'Etat mais, surtout, en réunissant les directeurs d'établissement concernés qui ont moins besoin d'un rappel des grands principes auxquels ils consacrent leur vie que d'un soutien pour résoudre des cas concrets heureusement peu nombreux. Puissent maintenant s'apaiser le bruit et la fureur qui ont démesurément gonflé cette affaire et dont on ne me fera pas croire qu'ils n'ont pas quelque rapport avec la préparation de notre congrès de mars prochain.

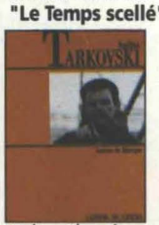
5 novembre

Claude Brasseur occupe avec bonheur l'actualité du spectacle. Sur la scène du théâtre Montparnasse, il est chaque soir Fouché dans "Le Souper" face à Claude Rich-Talleyrand. Au cinéma, il fait revivre Léopold Trepper dans le film tiré de "L'Orchestre rouge" de Gilles Perrault, qui sort cette semaine. Deux personnages hors du commun pour un acteur peu ordinaire. Mais ce soir, à "7 sur 7", Claude Brasseur démontre qu'il ne dédaigne pas non plus les affaires du monde. Il n'est pas de ceux qui décrient les hommes politiques même quand il ne partage pas leurs opinions. Il admire Felipe Gonzalez parce qu'il n'a pas oublié Franco et le fascisme. Il a soutenu François Mitterrand parce qu'il a pour lui une "affection culturelle". Et il se passionne pour les événements d'Allemagne de l'Est parce qu'ils illustrent un maître mot : liberté.

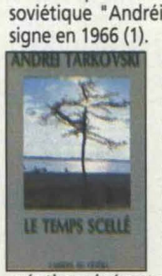
6 novembre

Curieux pays que la Grèce où près de 80% des électeurs ont voté pour élire une nouvelle chambre. Certes, le Pasok ne l'emporte pas mais ce parti, que l'on disait en chute libre après les graves accusations portées contre son chef et plusieurs de ses dirigeants, regagne du terrain et remonte au-dessus de 40% des suffrages, empêchant ainsi le Parti conservateur d'atteindre la majorité absolue qu'il croyait acquise. Le constat le plus intéressant concerne les communistes. Alors que leurs camarades espagnols marquaient la semaine dernière une progression sensible, le PC grec paie d'un recul de trois points sa collaboration gouvernementale contre nature avec la droite. Il peut aujourd'hui se rattraper puisqu'il dépend de lui que le gouvernement de la Grèce revienne à gauche. A suivre avec intérêt.

Antoine de Baecque : "Andréi Tarkovski"
Andréi Tarkovski : "Le Temps scellé"



Pour Tarkovski, l'art est d'essence religieuse. D'où, Tarkovski cherchant -comme cinéaste- un moyen d'exprimer la foi et l'espoir. C'est un trait authentiquement russe qui n'a pu être qu'amplifié par le contexte dans lequel il a vécu jusqu'à son exil volontaire (1984). Huit films seulement dans son œuvre, analysée par Antoine de Baecque, qui dégage bien de quel renouveau du cinéma soviétique "Andréi Roublev" fut le signe en 1966 (1).



A la veille de sa mort en France (1986) et de sa propre main, Tarkovski à la fois dresse un bilan de son œuvre, ouvre une large réflexion sur la création cinématographique et la place du cinéma et, en définissant le rôle de l'artiste dans la société, trace une histoire de la civilisation vue à travers la problématique de la liberté (2). Sous le signe de l'exigence en toutes choses.

Cahiers du cinéma, (1) 130 p., 80 F et (2) 242 p., 125 F.

Wagner : "Tannhäuser"



Le plus connu des opéras de Wagner n'a pas eu de chance au disque. Depuis les origines, il a été enregistré moins de dix fois et pas toujours avec bonheur.

Là-dessus, se greffe la pénurie universelle de grands chanteurs wagnériens. Et, venant de là où on ne l'attendait pas, la totale et bonne surprise : Giuseppe Sinopoli - qui dirige "Tannhäuser" à Bayreuth depuis 1987 - donne une version très lyrique, plus romantique que proprement wagnérienne. Avec, dans le rôle-titre, inattendu : Placido Domingo. Vocalement admirable, totalement engagé, Domingo s'est approprié le rôle en gommant bon nombre d'effets hypergermanisants placés par d'autres interprètes qui compensaient ainsi une moindre vaillance. Belle, très belle rentrée au catalogue d'un opéra qui "fonctionne" toujours.

Deutsche Gramophon, 3 CD, 3h16'15", env. 400 F.



Mozart : Concerto pour clarinette, symphonies n° 21 et 27

La clarinette de Michel Portal est unique. Et sa sonorité plus profonde, comme une voix humaine, reconnaissable entre toutes. Le voici dans le sommet de ce qui a été écrit pour l'instrument : le concerto de Mozart. Splendide articulation et sensibilité retenue : le mouvement lent est ineffable.

Accompagnement solide de l'Orchestre de chambre de Vienne (dir. P. Entremont) qui donne également deux symphonies rarement présentées (n° 21 et 27).

Harmonia Mundi, CD, 901304, 61'15", env. 125 F.

DEBATTONS

36.14 code PS

Julien Dray était en direct sur minitel cette semaine. Il a répondu.



Comment comptes-tu t'y prendre pour amener le PS et le gouvernement à avoir une véritable politique d'intégration des étrangers ?
Moi tout seul, je n'y arriverais pas. Mais il existe un véritable mouvement social pour l'intégration et l'égalité des droits qui porte ces revendications. A l'occasion du congrès, la Nouvelle Ecole socialiste (NES) fera entendre ses préoccupations à tout le PS. En outre, j'ai proposé la création d'un ministère de l'Intégration pour impulser cette politique.

Le rocardisme est-il un avatar du giscardisme ? Etre lucide quand on est de gauche conduit-il inéluctablement à un renoncement ?
Non, être lucide quand on est de gauche, c'est mettre en œuvre une politique volontaire sur l'économie, juste en matière fiscale, sociale pour les salariés, solidaire avec les plus défavorisés. L'antigiscardisme !

La République laïque peut-elle accepter que la femme soit infériorisée par le port du foulard et abandonner cette lutte d'émancipation en France, mais aussi en Turquie, en Tunisie, en Algérie, en Egypte ?
Non. Nous devons résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Pour s'émanciper, ces jeunes filles doivent aller à l'école publique, c'est leur seule chance de s'en sortir. Mais on ne fait pas le bonheur des gens contre leur gré. Peut-on libérer en interdisant ? Je crois qu'il faut convaincre. La laïcité est plus forte que tous les obscurantismes.

Que penses-tu des événements d'Allemagne de l'Est ?
A ce rythme-là, je me demande s'il va rester quelqu'un en RDA... Cela dit, nous sommes dans une situation de sortie mondiale du communisme, je pense que loin d'être une régression, c'est une chance nouvelle pour le socialisme, à condition que nous soyons vraiment socialistes dans nos pays.

Rocard n'est manifestement pas socialiste. Il serait nécessaire, soit de changer de Premier ministre, soit d'admettre que nous sommes dans un régime tout à fait opportuniste.
Je ne sais pas ce que pense Rocard, mais je suis persuadé que si nous ne comblons pas le "déficit social", nous allons droit à l'échec économique, mais aussi électoral. La question du prochain congrès est bien de savoir ce que nous allons faire dans les trois prochaines années.

Chaque semaine, en direct sur 36.14 code PS de 18 h à 20 h.
14 novembre : Jean Poperen
21 novembre : Jean-Pierre Chevènement
28 novembre : André Laignel
5 décembre : Marie-Noëlle Lieneman

Petite annonce (100 F la ligne)

La ville de Méru, 13.000 habitants, recrute pour son CCAS, un Chargé de Mission. Il aura en charge la mise en place des nouveaux projets et la restructuration des actions existantes.L'expérience professionnelle dans le domaine social est vivement souhaitée.
Adresser candidature : M. le Maire - Cabinet - B.P. 29 -60110- Méru

Vendredi

BULLETIN D'ABONNEMENT
à renvoyer à : "Vendredi"
10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07

Nom.....Prénom.....
Adresse : N°.....Bât/Esc :.....
Rue :.....
.....
Commune.....
Code Postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur.....
.....

Ci-joint paiement pour : |__| abonnements à 200F =.....
|__| abonnements de soutien à 500F =..... Soit au total :.....F

Des centaines de lettres continuent de nous arriver... Autant d'interrogations, de réflexions, et toujours la même détermination dans un courrier responsable.

Il faut que nos prises de pouvoir s'accompagnent d'avancées sociales (depuis 1982 on n'a plus rien vu venir, hormis le RMI) comme volonté évidente de notre parti de "changer la vie ici et maintenant", surtout pour les plus démunis.
Dialogue avec les Verts pour déterminer au sein de notre Parti une doctrine sûre dans le domaine du respect de la nature que, même au gouvernement, nous respecterons scrupuleusement.
Cela exige un inventaire des problèmes fonciers et des mesures concrètes à déterminer afin de s'y tenir absolument.
Ne nous a-t-on pas reproché nos volte-faces en matière de nucléaire civil et militaire ? Cela n'est pas digne du PS. Comment transformer cette société d'hyperproductivité apparemment inéluctable en société à rythme plus humain ? Quoique n'étant pas inscrits dans un courant précis, nous pensons que le pluralisme du PS est une bonne chose car il nous garde du centralisme démocratique tyrannique, comme celui du PC. Toutefois, l'expression individuelle des militants, comme c'est le cas ici, doit être demandée de temps en temps pour que la base soit entendue. Il faut enfin que le PS sache tancer le gouvernement socialiste car nous devons en être la perspective à terme et le contrôle présent et non les perpétuels approbateurs des positions gouvernementales les plus dures à avaler... et à expliquer.
(...)
Si nous améliorons les choses en France, le reste de l'Europe en tirera inspiration. Notre situation à cet égard est bonne, puisque la gauche libre est majoritaire. Nous devons sans faiblir pousser au maximum la législation sociale européenne. Ne laissons pas, en France, les Verts nous diviser en leur laissant la réflexion, le rêve séduisant d'une terre purifiée. Ne laissons pas le PCF reprendre le terrain social ou tenter de débaucher les socialistes de base à cause de notre supposé manque d'idéologie, de goût pour les petites gens, de sens d'organisation et des étapes... au moment même où le communisme du reste du monde évolue vers nous.
Il faut au contraire que le goût du combat social populaire verse dans le sens de ce que nous incarnons : démocratie, honnêteté et réalisme social. Sur ce point, il faudrait réinsister sur le fait que chaque militant socialiste devrait être si possible membre d'associations populaires (syndicat, association d'entraide ou de défense etc.)
L'union de la gauche est un combat, nous y croyons encore même si des centristes se rallient à nos positions de gauche démocratique. Le symbole du Parti, le poing du combat apportant l'amélioration sociale dans la liberté, est significatif. C'est bien, mais n'oublions pas trop le fond rouge de la gauche qui accompagne notre emblème. De même que nous souhaitons que l'URSS ne verse pas dans le capitalisme mais dans l'économie mixte avec plan contractuel et système politique pluraliste, de même, notre Parti socialiste doit redéfinir une idéologie claire et précise qui ne s'abandonne pas au capitalisme mais suscite un socialisme généreux et libre, même s'il est un peu différent de nos vues de 1981.
La finalité de notre Parti n'est pas de gagner des élections à tout prix avec n'importe quel slogan d'emprunt et puis de se maintenir au pouvoir en se débrouillant.
La finalité de notre Parti est de réfléchir ensemble sur des améliorations concrètes. Nous devrons agir vigoureusement pour les faire aboutir. A la suite de quoi nous nous présenterons aux différentes élections pour obtenir le pouvoir nécessaire. Il nous faut une définition claire pour convaincre et pour motiver les militants du PS afin qu'ils repartent d'un meilleur pied.
Hélène et Bernard Petit (77)

Les dispositions statutaires qui régissent les structures du PS font preuve en théorie d'un grand souci de démocratie interne. Or, dans la réalité, nous nous apercevons que les règles fondamentales garantes de l'équité pour la représentativité des militants sont de moins en moins respectées au profit de la surreprésentation d'une technostructure dirigée par des clans ou des écuries de leaders nationaux bien en cour. La distance qui sépare le militant du secrétariat national est devenue telle que la langue qui est parlée par les uns ou par les autres n'a plus de racine commune reconnue et familière.
Ainsi, le sentiment partagé par la quasi-totalité des socialistes du terrain est synthétisé par le constat suivant : le Parti ne reconnaît plus ses militants comme étant les relais indispensables à son impact dans la société. A l'inverse, le militant ne reconnaît plus dans les engagements du Parti la structure socialiste dans laquelle il s'était engagé. La cassure n'est pas totale, mais cependant profonde. Nous souhaitons plus de démocratie, de transparence et de communication.
Les militants ne veulent plus de ces préparations équivoques de congrès où la liberté totale d'expression et de prise en considération des idées développées à la base n'est qu'une apparence, vite démystifiée par un texte unanimiste issu de la commission des résolutions. Dans ce domaine, la sclérose et l'archaïsme sont patents ; un parti politique moderne ne peut s'en accommoder ; l'originalité et l'imagination doivent désormais remplacer le désuet et rendre vivant ce qui aurait dû toujours l'être.
Une inquiétude de plus en plus grande réside dans la perte des forces militantes. Les camarades du secteur "entreprises" la ressentent cruellement, comme d'ailleurs l'ensemble du Parti.
Son origine est la résultante de ce qui est énoncé précédemment : la non-reconnaissance conduit fatalement à l'épuisement et à la disparition des camarades les mieux intentionnés.
Un énorme potentiel existe, bien organisé, mais peu considéré : les sections d'entreprise et les GSE : utilisons-les ! Néanmoins, le souci majeur des militants est, de loin, le flou relatif de l'ancrage à gauche du Parti et de son indépendance face à la politique gouvernementale. Il est désormais indispensable pour le Parti socialiste de définir clairement sa stratégie politique et économique.
Nous pensons qu'il n'est pas admissible qu'un gouvernement de gauche installe progressivement une dualité économique, celle-là même que nous n'avons jamais cessé de combattre. Nous ne pouvons plus admettre que les fonctionnaires, qui sont la majorité de nos électeurs, payent unilatéralement la croissance de notre pays.
Nous ne pouvons plus accepter que la loi des grands équilibres érigée en dogme socialiste conduise à taxer les revenus souvent très faibles tirés du travail et à exonérer les énormes profits enregistrés par les mouvements de capitaux et par les plus-values.
Jean-François Grac (75)



Que personne ne retienne sa plume



Coll. Fondation Jean-Jaurès